

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Sixième séance – Lundi 22 juin 2020, à 17 h 30

**Présidence de M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente**

La séance est ouverte à 17 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Fabienne Aubry Conne, MM. François Bärtschi, Simon Brandt et Nicolas Ramseier.*

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan, maire, M<sup>me</sup> Frédérique Perler, vice-présidente, M. Alfonso Gomez, conseiller administratif, M<sup>mes</sup> Christina Kitsos et Marie Barbey-Chappuis, conseillères administratives.*

### CONVOCATION

Par lettre du 10 juin 2020, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour lundi 22 juin et mardi 23 juin 2020, à 17 h 30 et 20 h 30.

## 1. Exhortation.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

## 2. Communications du Conseil administratif.

**M. Sami Kanaan, maire.** J'interviens brièvement au sujet des dernières annonces du Conseil fédéral sur les règles du jeu liées au suivi de la crise du Covid-19. Ces annonces, initialement prévues pour le 24 juin, ont été avancées au 19 juin – c'était un peu la surprise! Nous sommes en train d'en analyser les conséquences. Vous l'aurez peut-être déjà compris, Mesdames et Messieurs, mais il est important de savoir que le Conseil fédéral a rendu leur compétence décisionnelle aux Cantons. La seule règle fédérale qui subsiste encore est la limite fixée à 1000 personnes pour les manifestations publiques. A partir de maintenant – ou plutôt de ces prochains jours – les Cantons sont autonomes pour édicter des prescriptions concernant les manifestations, le port du masque et autres. Toutefois, nous n'avons pas encore de nouvelles du Canton, nous sommes donc un peu dans l'entre-deux. J'ai demandé à l'état-major de l'Organe communal de coordination et de conduite (ORCOC) de suivre la question de près, parce que cela aura un impact sur toute l'organisation des manifestations estivales au sens large.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je voulais vous informer du fait que le rapport d'activités 2019 du département de la cohésion sociale et de la solidarité vous a été transmis ce soir. En raison de la crise sanitaire, les services du département, qui ont vraiment été mis à dure épreuve, n'ont pas pu rendre ce document avant. Du reste, le Conseil municipal ne siégeait plus depuis plusieurs mois. Ce rapport permettra notamment aux nouvelles conseillères municipales et aux nouveaux conseillers municipaux de découvrir les six services du département et les actions qui y sont menées.

### 3. Communications du bureau du Conseil municipal.

**La présidente.** Mesdames et Messieurs, je vous annonce l'absence de M. Kanaan en deuxième partie de soirée, à la séance de 20 h 30. M<sup>me</sup> Frédérique Perler arrivera tout à l'heure, à 18 h 30.

Je passe à la correspondance. Je vous rappelle qu'on ne donne pas systématiquement lecture de tous les courriers en séance plénière, mais vous avez reçu dans vos boîtes électroniques le point de presse du Conseil d'Etat du 17 juin 2020, un courrier des locataires de la Gérance immobilière municipale (GIM) et un courrier concernant Night of light, une action des prestataires et des techniciens de l'événementiel et du spectacle qui a lieu ce soir.

La commission du logement se réunira quelques minutes pendant la pause, à savoir entre 19 h 30 et 20 h 30, afin de désigner sa présidence; je remercie ses membres de se retrouver à ce moment-là dans la salle OL08. La commission des travaux et des constructions suivra la même procédure, mais pendant la pause de demain entre 19 h 30 et 20 h 30; il s'agira également de se réunir quelques minutes pour régler la question de la présidence. Les membres de cette commission sont donc conviés demain soir dans la salle OL08.

En ce qui concerne les motions d'ordonnancement, vous avez reçu un courriel du Service du Conseil municipal daté du 10 juin 2020 nous informant que, suite à la décision du bureau du Conseil municipal du jour même, les modifications réglementaires portant sur les articles 36 et 36bis du règlement du Conseil municipal, issues du projet de délibération PRD-210 relatif à la refonte du règlement du Conseil municipal accepté le 26 mai 2020 à la fin de la dernière législature, s'appliqueraient d'ores et déjà durant cette session plénière. Vous les avez déjà suivies avec vos motions d'ordonnancement d'aujourd'hui, ce dont je vous remercie, Mesdames et Messieurs. Le délai référendaire, quant à lui, est fixé au 14 juillet. Désormais, chaque groupe ne pourra déposer qu'une seule motion d'ordonnancement par session portant sur un nouvel objet ou un objet déjà inscrit à l'ordre du jour. L'ordre de traitement sera défini par tirage au sort. Pour cette session, cela a déjà été fait tout à l'heure à la séance du bureau et des chefs de groupe.

Je vous annonce que le projet de délibération PRD-109<sup>1</sup> du 7 octobre 2015 de M<sup>mes</sup> et MM. Maria Pérez, Tobias Schnebli, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Gloria Castro, Gazi Sahin, Pierre Gauthier et Stéphane Guex, intitulé «Stop au subventionnement du business de la précarité: modification du règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle du 9 septembre 2003», a été retiré par ses auteurs.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 173<sup>e</sup> année»: Développé, 2282.

Je vous annonce à présent les points de l'ordre du jour qui seront traités de manière liée, sur décision du bureau et des chefs de groupe:

- les rapports M-1215 A, M-1216 A et M-1209 A concernant la suppression du porc et les menus des restaurants scolaires et institutions de la petite enfance;
- les rapports M-1188 A et M-1339 A concernant les fermages de la Ville;
- les rapports M-1238 A et M-1210 A concernant le développement des nouvelles technologies en Ville de Genève;
- les rapports M-1264 A, M-1265 A et M-1266 A concernant la publicité commerciale et l'affichage en ville;
- les motions M-1528 et M-1529 concernant le soutien à l'emploi pendant et après la pandémie de Covid-19.

#### 4. Pétitions.

**La présidente.** Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

- P-425: «Pour la réalisation d'une maison de quartier à la ferme de Budé»;
- P-426: «Pour un accès à l'eau au quai Wilson dès les vacances scolaires»;
- P-427: «Pour une subvention pérenne en faveur de l'association Pavillon Cayla».

#### 5. Questions orales.

**La présidente.** Nous passons maintenant aux questions orales, pour une durée de trente minutes. Je rappelle que les intervenantes et intervenants ont une minute pour poser leur question. Je vous demanderai de jouer le jeu et de ne pas dépasser cette minute, Mesdames et Messieurs.

**M<sup>me</sup> Anne Carron (PDC).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Gomez. Elle concerne l'arbre qui sera prochainement abattu au parc Bertrand, tout près de la pataugeoire. Cet arbre majestueux a apporté jusqu'ici une ombre bienvenue à de nombreux parents et à leurs enfants usagers de la pataugeoire. Quelle solution ou mesure est-elle envisagée pour assurer de

l'ombre aux abords de cette pataugeoire suite à l'abattage de l'arbre? C'est d'autant plus important que les parasols privés plantés dans le sol ne sont pas autorisés, je crois, et qu'ils endommageraient sans doute grandement le terrain.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci pour cette question, Madame la conseillère municipale. Nous allons tout d'abord respecter les décisions du Conseil municipal et la pétition P-413 qu'il a approuvée à l'unanimité: nous avons donc informé la population de l'abattage de cet arbre parmi d'autres. Par la suite, nous en replanterons trois à proximité. Je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'à partir du mois de novembre 2020 toute une série d'arbres – je n'ai plus le chiffre en tête, mais il y en aura plus d'une vingtaine – seront plantés au parc Bertrand en plus de ces trois-là. Nous remplacerons celui de la pataugeoire par un autre au même endroit et deux arbres supplémentaires à proximité. C'est le Service des espaces verts (SEVE) qui déterminera où. Cela se fera évidemment entre le mois de novembre 2020 et le mois de mars 2021, puisque c'est à cette période qu'il semble que ces arbres doivent être plantés. J'espère avoir répondu à votre question.

**M. Eric Bertinat (UDC).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Kitsos. Suite aux révélations de la Radio Télévision Suisse (RTS) qui ont attiré notre attention, nous avons découvert récemment la gabegie ayant conduit à la régularisation de 2390 sans-papiers à Genève. Une enquête est en cours. Il y est question de permis de séjour délivrés sans que les conditions ne soient remplies, de fausses entreprises, de faux documents, de fausses signatures, de mariages blancs, de tests français frauduleux... J'en passe, et des meilleures! Au vu de ce contexte nouveau – puisque, jusqu'à présent, nous accordions crédit à l'opération Papyrus ou, du moins, à ce qu'en disait M. Pierre Maudet – j'aimerais savoir ce que pense M<sup>me</sup> Kitsos de ce morceau de littérature française que nous avons voté le 4 juin dernier, à savoir la résolution R-267 intitulée «Contre l'extrême précarisation: l'urgente régularisation», qui reflétait le souci de la majorité du Conseil municipal et exprimait son attente impatiente d'une régularisation de toutes les travailleuses et de tous les travailleurs sans statut légal. Comme je l'ai dit, cette résolution a été votée à la majorité par notre plénum. Elle est maintenant sur le bureau du Conseil administratif, et j'aurais aimé entendre M<sup>me</sup> Kitsos à ce sujet.

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** Merci pour cette question, Monsieur le conseiller municipal. En l'occurrence, cette problématique a été traitée par le Canton, la Ville n'ayant pas de compétences dans le cadre de l'opération Papyrus. Je n'entrerai donc pas en matière pour parler de l'Office cantonal

de la population et des migrations (OCPM) ou de tout ce qui a été révélé dans la presse. En revanche, j'aimerais soulever le point suivant: il y a eu aussi des communications d'associations et de différents acteurs ayant suivi le dossier Papyrus qui contredisent les dires de la RTS. Je pense qu'il est important de prendre en compte toutes les prises de position concernant ce dossier.

**M. Yves Herren** (Ve). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis. Est-il prévu, à titre d'anticipation, d'augmenter le nombre de poubelles et de containers à disposition de la population dans les espaces publics, notamment les plus vastes et fréquentés tels que les quais et les bords du lac? On sait que la population sera plus motivée que jamais à profiter de ces sorties après le confinement. Elle sera probablement présente en masse, cet été aux abords du lac, pour jouir de la fraîcheur dans cet espace public. On peut remarquer également que le suremballage des produits vendus est désormais très fréquent afin d'assurer la protection sanitaire des consommateurs, ce qui engendre malheureusement encore plus de déchets.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Merci pour cette question, Monsieur le conseiller municipal. Le problème du *littering* resurgit chaque été avec le retour du beau temps. Cette année, il est particulièrement important, puisque l'été coïncide avec la sortie du confinement et le besoin accru de la population de retrouver les lieux extérieurs. Face à ce constat, oui, nous avons anticipé et renforcé les moyens à disposition grâce à trois leviers: le premier est l'augmentation des écopoints; le deuxième est l'augmentation de la capacité de stockage des déchets; le troisième est l'augmentation de la fréquence des vidanges des corbeilles sur le domaine public.

On a quasiment doublé les écopoints estivaux par rapport à l'année passée. Pour rappel, ces écopoints estivaux sont mis en place au début de la belle saison dans les différents «points chauds» de la ville. Cette année, nous en avons mis onze supplémentaires pour un total de vingt-six. Les onze écopoints supplémentaires se situent notamment sur le quai des Bergues, à Bel-Air, sur le quai Wilson, au Jardin anglais, sur le quai du Mont-Blanc et le quai Gustave-Ador.

En ce qui concerne l'augmentation de la capacité de stockage des déchets, des containers de 770 litres ont été installés dans certains lieux sensibles pour compléter le dispositif des corbeilles de rue. On essaie de le faire avec parcimonie, car ces containers ne sont pas particulièrement esthétiques; on décide donc vraiment en fonction du terrain et des besoins observés.

En outre, on a également augmenté la fréquence de vidange des corbeilles de rue. Il est notamment prévu de l'intensifier sur certains axes et dans des secteurs précis. Je signale cependant ici qu'en été la Voirie attaque son travail à

4 h le samedi et à 5 h le dimanche, elle fait donc deux passages par jour, le matin et l'après-midi. J'aimerais dire à celles et ceux qui jettent leurs déchets par terre, en attendant que les employés de la Voirie les ramassent, que c'est particulièrement irrespectueux pour ces derniers. Je rappelle qu'ils travaillent sans arrêt, sept jours sur sept, Covid-19 ou pas.

Je tiens vraiment à le dire ici – et vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs: en ce qui concerne mon département, on n'aura aucune tolérance ni aucune compréhension envers ce type d'incivilités. J'espère que le régime des sanctions sera renforcé, notamment dans le cadre de la révision de la loi sur la gestion des déchets actuellement en cours au niveau cantonal. La Ville de Genève entend faire entendre sa voix sur cette question du *littering* et des sanctions à renforcer dans le domaine.

**M. Valentin Dujoux (Ve).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la conseillère administrative en charge des sports, Marie Barbey-Chappuis. Les piscines municipales de la Ville de Genève ont rouvert le 13 juin dernier. L'accès se fait de manière préparée: il faut s'inscrire à l'une des deux plages horaires prévues, soit entre 9 h et 13 h 30 ou entre 14 h 30 et 19 h. Si cette réouverture permet un retour à l'eau pour le tiers des Genevois adeptes de la natation, la mise en place de ces créneaux aux piscines des Vernets et de Varembe a réduit les horaires d'ouverture en supprimant l'accès entre 7 h et 9 h, ainsi qu'en soirée. Or ce sont – ou plutôt c'étaient, avant la crise – deux moments de très forte fréquentation. Ma question est la suivante: les tranches horaires actuellement proposées sont-elles susceptibles d'évoluer afin d'élargir les possibilités d'accès à l'eau en début de journée et en soirée, particulièrement dans les bassins de natation de 50 et 33 m?

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Dès que nous avons eu le feu vert du Conseil fédéral, le Service des sports a mis les bouchées doubles, si je puis dire, pour rouvrir les piscines le 13 juin. Vous savez que des mesures extrêmement strictes devaient cadrer cette réouverture, notamment la mise en place de jauges pour respecter la règle des 2 m de distance et également la limitation à une personne par 10 m<sup>2</sup>. Tout cela a fait l'objet de savants calculs, afin d'essayer de répondre à la demande de la population tout en respectant les mesures et les critères fédéraux, bien entendu. Au final, la baisse de l'offre n'est pas si importante que ça, puisqu'elle est actuellement de 24% par rapport à l'offre habituelle hors Covid-19, sauf erreur.

Les premières heures du matin ont été réservées aux clubs et aux athlètes. On a essayé de satisfaire à la fois le public et les besoins des athlètes et des clubs

sportifs. On verra s'il est possible d'adapter ce dispositif ces prochains jours et ces prochaines semaines, en fonction des nouvelles annonces du Conseil fédéral. On espère bien qu'au début du mois de juillet on aura une latitude encore plus large pour répondre aux besoins des Genevois de retrouver les piscines de la Ville.

**M<sup>me</sup> Paule Mangeat (S).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis. Les Pâquis sentent l'urine tous les étés. Les hommes se soulagent sur les portes des immeubles, contre les murs et les voitures, sur les trottoirs du quartier le plus dense de Genève. Comment et dans quel délai comptez-vous régler ce problème de salubrité et de santé publique, qui dure depuis des années et qui empoisonne la vie des Pâquisards et des Pâquisards?

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Madame la conseillère municipale, je partage votre agacement et votre frustration quant à la situation actuelle. Je ne suis pas du genre à faire des promesses que je ne peux pas tenir. Ce que je peux vous affirmer, c'est en tout cas ma pleine détermination à faire en sorte que la situation s'améliore aux Pâquis. Cela fait quinze jours que je suis en fonction et j'ai déjà été sollicitée à de multiples reprises par des habitants qui en ont marre de la situation – pas seulement aux Pâquis, mais aussi au parc des Cromptes, par exemple. J'ai demandé à la police municipale d'être particulièrement active dans ce domaine-là. Nous ferons tout notre possible pour améliorer la situation – mais je le répète encore une fois: je crois que mes prédécesseurs s'y sont aussi attaqués et il n'y a malheureusement pas de recette miracle en la matière. En tout cas, vous pouvez compter sur l'engagement sans faille de la police municipale pour essayer de réduire au maximum les nuisances que les habitants subissent et qui leur pourrissent la vie au quotidien.

**M. John Rossi (PLR).** Ma question s'adresse à qui voudra bien y répondre, au Conseil administratif. J'aimerais savoir – comme plusieurs contribuables, d'ailleurs – ce que coûtent les sociétés privées de sécurité qui font la circulation dans les embouteillages dus aux nouvelles pistes cyclables.

**La présidente.** On vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Leyma Milena Wisard Prado (Ve).** Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Perler. Dans le contexte de la politique énergétique de la Ville de Genève visant à 100% de renouvelable en 2050, j'aimerais savoir

quel est l'état d'avancement des rénovations énergétiques des bâtiments de la Ville et quelles sont les priorités des plans d'action énergétique pour les années à venir.

**La présidente.** M<sup>me</sup> Perler n'étant pas encore arrivée, elle vous répondra demain.

**M. Luc Zimmermann (PDC).** Monsieur le conseiller administratif Alfonso Gomez, pourriez-vous, à l'instar de la Ville de Zurich, nous fournir les coûts engendrés jusqu'ici par le Covid-19 pour la Ville de Genève?

**La présidente.** M. Gomez vous répondra demain.

**M. Olivier Gurtner (S).** Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Gomez. Elle concerne les locataires commerciaux de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). Artisans et commerçants sont très durement affectés par la crise du Covid-19 – je pense notamment à ses impacts internes sur leur chiffre d'affaires. Or, malgré des instructions et des conseils du Conseil administratif à l'endroit de la FVGLS pour des mesures souples, et malgré des demandes répétées restées vaines, beaucoup de ces locataires n'ont toujours pas reçu de réponse aujourd'hui et sont donc très inquiets. Ils ne savent pas à quelle sauce ils seront mangés, disent certains artisans. Je souhaite savoir dans quelle mesure le Conseil administratif peut donner des instructions claires à la FVGLS.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. La FVGLS est relativement indépendante, selon son règlement. Je regarderai évidemment avec mes services ce qui peut être fait, si quelque chose doit être fait. Mais ce n'est évidemment pas à la Ville d'intervenir directement, puisqu'il s'agit d'une fondation relativement autonome en ce qui concerne les mesures qu'elle prend, je le répète.

**M. Maxime Provini (PLR).** J'ai une question pour M<sup>me</sup> la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis concernant le quai des Bergues. J'ai été interpellé par des commerçants et des habitants du quai. Les travaux effectués l'année dernière sont maintenant terminés; j'en profite pour saluer au passage

leur réalisation. Cependant, on m'a indiqué qu'à deux endroits quatre containers en plastique faisaient office de poubelles. Sont-ils provisoires? Est-il possible d'envisager quelque chose de plus esthétique, étant donné que ce quai est un lieu hautement fréquenté par les touristes et qu'il sert de vitrine à notre ville? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Comme j'ai eu l'occasion de l'expliquer tout à l'heure à M. Herren, nous avons essayé d'anticiper au mieux le problème du *littering* en mettant des écopoints supplémentaires à 11 endroits, dont le quai des Bergues où nous en avons installé deux. On est bien conscients que ce n'est pas particulièrement esthétique, c'est pourquoi on essaie de choisir les lieux avec parcimonie, lorsque vraiment il y a un besoin et qu'on constate la présence de nombreux déchets à même le sol.

En ce qui concerne le quai des Bergues, je vous propose de voir ces prochains jours si ces containers permettent d'éviter le *littering*. Naturellement, nous sommes prêts à adapter le dispositif en fonction des observations qu'on fera sur le terrain et des doléances qu'on pourrait recevoir des riverains et des commerçants. En tout cas, je vous confirme que ce sont des dispositifs provisoires pour l'été, afin de faire face à l'afflux de monde sur les quais.

**M. Olivier Baud (EàG).** Ma question s'adresse au conseiller administratif M. Alfonso Gomez. Plusieurs locataires des locaux commerciaux de la GIM ont dû arrêter leurs activités à partir de la mi-mars en raison des mesures prises face à la pandémie du Covid-19. Ils ont demandé une exonération de paiement de leur loyer pour les mois d'avril et de mai. Or seuls les locataires obligés de cesser leurs activités sur ordre des autorités, par exemple les bars et restaurants, ont bénéficié d'un soutien de la Ville, alors que d'autres – par exemple des artisans et des indépendants – ont dû cesser leurs activités pour d'autres motifs, notamment pour pouvoir garder leurs enfants à la maison. Ces artisans et petits indépendants reçoivent aujourd'hui des rappels de paiement majorés des frais de rappel, alors qu'ils n'ont pas bénéficié des mesures de soutien du Canton et des bailleurs privés, en vertu de l'accord tripartite Etat-Association suisse des locataires (ASLOCA)-bailleurs privés; ils subissent donc une inégalité de traitement.

Ma question au conseiller administratif Alfonso Gomez, en charge de la GIM, est assez simple: allez-vous accorder rapidement un soutien à ces indépendants et petites entreprises locataires de la GIM, ou attendrez-vous que la GIM leur envoie des résiliations de bail avec cessation d'activité et perte d'emploi à la clé? Je vous remercie d'avance de votre réponse.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci pour cette question, Monsieur le conseiller municipal. Vous l'avez dit vous-même: pour un certain nombre d'artisans et de commerçants qui ont dû fermer à cause du Covid-19, il y a effectivement eu une exemption de deux mois de loyer. Pour les autres, il est possible de demander des délais de paiement portant sur deux à quatre mois de loyer et qui peuvent s'étaler sur trois ans. C'est un effort que fait la Ville, car il s'agit là d'une sorte de prêt accordé à ces commerçants pour qu'ils puissent payer quatre mois de loyer en trois ans, évidemment sans aucun intérêt ni aucune charge additionnelle. Je m'enquerrai des courriers de rappel que vous avez évoqués et, surtout, des frais additionnels. Ce qui est sûr, c'est que les artisans et les commerçants qui sont en difficulté doivent adresser une demande à la GIM pour pouvoir payer ces deux à quatre mois de loyer – il faut encore que je le confirme – sur les trois prochaines années. J'espère avoir répondu à votre question.

**M<sup>me</sup> Danièle Magnin (MCG).** Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. Nous avons appris par la presse qu'un certain nombre d'arbres allaient être abattus – sûrement à son grand chagrin – sur la base d'expertises. Nous souhaiterions savoir comment ces expertises ont été faites et si, éventuellement, une contre-expertise peut être proposée – cela, via des experts extérieurs au canton de Genève, afin d'avoir un avis neutre. Nous aimerions vérifier également si cette procédure pourrait être déterminante à l'avenir, afin que nos arbres ne soient pas abattus pour rien. Enfin, je voulais aussi remercier M. Gomez d'avoir très vite agi suite à ma question de la semaine passée.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Des expertises, il y en a eu plusieurs! La première a été faite par le SEVE et portait sur 800 arbres; on avait donc détecté 800 arbres qui pouvaient être problématiques. La deuxième a été confiée à une société extérieure à la Ville ou à une autre entité publique. Vous retrouvez tout ça sur le site du SEVE, où cette expertise extrêmement complète est consultable par le public. Sur cette base, Madame la conseillère municipale – je vous passe les détails – 400 arbres ont été jugés bons et 200 un peu problématiques; une centaine sont vraiment sous la loupe des experts.

Restent ces 29 fameux arbres qui doivent être abattus. Après cette expertise externe, il y a encore eu un examen par le SEVE et l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Dès lors, l'OCAN a donné à la Ville de Genève trente jours pour abattre ces arbres, malheureusement – et cela exclusivement pour des raisons de sécurité. Nous nous trouvons donc aujourd'hui dans la situation suivante: nous devons respecter cette injonction qui nous vient du Canton.

Pour ma part, je suis tout à fait ouvert au dialogue, à un moment donné, avec toutes les associations concernées – voire éventuellement à des contre-expertises pour un certain nombre d’arbres dont la présence nous touche profondément et qui sont importants pour notre patrimoine arboré. Mais ce ne sera malheureusement plus possible pour les 29 arbres que je viens de mentionner, tout simplement parce que l’OCAN nous a donné trente jours pour les abattre et que nous devons respecter ce délai. Certains des arbres que nous avons visités aujourd’hui – nous avons ouvert cette visite au public – sont situés dans des préaux d’école ou sur des voies urbaines à forte fréquentation où nous ne pouvons pas courir de risques.

Mais je vous le répète encore une fois, nous sommes tout à fait ouverts à l’éventualité de faire des contre-expertises, à l’avenir, si cela était demandé – j’espère toutefois que cet avenir-là n’existera pas, car cela impliquerait de couper de vieux arbres. Quoi qu’il en soit, il ne s’agit pas d’expertises faites par l’administration, je vous le redis. Elles sont confiées à des entités externes à la Ville, en plus des observations réalisées au sein de l’administration municipale et cantonale. J’espère avoir répondu à votre question.

**M. Pierre-Yves Bosshard (S).** Mardi dernier, le soir, nous avons reçu sur nos smartphones une publicité émanant d’un mystérieux groupe intitulé «Collectif pour un centre-ville piétonnier». La phraséologie et l’emballage du message pouvaient faire croire qu’il provenait d’un groupe proche des préoccupations environnementales et écologistes mais, si on le lisait attentivement, on constatait qu’il s’agissait en réalité d’une publicité pour le parking privé Clé-de-Rive, combattu de manière résolue par les défenseurs d’un environnement sain. Cet emballage fallacieux a même réussi à tromper un de nos éminents collègues défenseur du parking qui, en termes fleuris, a posté un commentaire hostile audit message sur Facebook. Ma question s’adresse au Conseil administratif dans son ensemble, pris collégialement: l’exécutif nouvellement élu est-il favorable ou défavorable au parking Clé-de-Rive soumis à votation cet automne?

**La présidente.** M. Sami Kanaan vous répondra demain.

**M. Jean-Luc von Arx (PDC).** Ma question s’adresse à M. Alfonso Gomez. Je dois dire qu’il était surprenant de voir notre nouveau magistrat, pourfendeur de l’abattage des arbres, défenseur à tout crin de leur sauvegarde, nous faire la démonstration de l’obligation d’abattre, par catégories et par thématiques, un nombre important de ces espèces. Cela étant relevé, je souhaiterais mieux comprendre la multiplication proposée qui consiste à remplacer un arbre abattu

par trois nouveaux arbres, sachant que les lieux de suppression de ces arbres ne permettent pas cette densité et que les parcs ailleurs n'ont, semble-t-il, pas la possibilité d'accueillir de nouvelles pousses à ce rythme, comme on peut l'imaginer. Monsieur le magistrat, pouvez-vous confirmer et détailler cette multiplication d'arbres et cette méthodologie?

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. C'est vrai, on aurait pu remplacer chaque arbre abattu par deux ou par cinq nouveaux arbres... Finalement, nous avons respecté la volonté du Conseil municipal selon la motion M-1458 et la pétition P-413, qui se basent sur la nécessité d'augmenter la surface arborée dans notre ville. Il serait peut-être trop long de refaire maintenant le débat que nous avons eu la dernière fois à ce sujet, mais cette méthodologie se base sur les éléments justifiés demandés dans la pétition. Si nous voulons atteindre, d'ici dix ans, 30% de zones arborées dans notre ville, cela n'y suffira probablement pas. D'une part, nous espérons couper de moins en moins d'arbres – on ne se fait pas trop d'illusions là-dessus – mais, d'autre part, si nous n'en coupons pas, nous ne pourrons évidemment pas en replanter! Il s'agit donc, pour le Conseil administratif et pour la Ville de Genève, de trouver des lieux où l'on puisse déminéraliser le sol – ce travail de recherche sera évidemment mené par l'exécutif – et planter en pleine terre des arbres susceptibles de survivre aux changements climatiques.

Pour nous, il s'agit d'abord de remplacer de manière beaucoup plus importante les arbres que l'on abat, de changer aussi de politique par rapport à ce qui a été fait ces cinq dernières années. Je reprends la question écrite QE-526 d'un de vos collègues, posée lors de la précédente législature et dont nous avons reçu réponse à l'une des premières séances de la législature en cours, le 3 juin dernier. On lit dans la réponse du Conseil administratif qu'il y a eu 2000 arbres abattus, alors que mille ont été plantés. Il s'agit d'inverser cette tendance et de partir vraiment dans l'autre direction, si j'ose m'exprimer ainsi, en plantant de manière beaucoup plus importante et en évitant les abattages d'arbres autant que faire se peut. Pour cela, il sera nécessaire de prendre toute une série de mesures. En tout cas, le Conseil administratif a aujourd'hui la volonté de replanter là où l'arbre a été abattu, si possible, mais aussi à proximité. J'espère avoir répondu à votre question.

**M<sup>me</sup> Uzma Khamis Vannini (Ve).** Ma question s'adresse à M. le maire, Sami Kanaan. Depuis les élections du 15 mars dernier, plusieurs nouveaux élus dans cette enceinte n'ont pas encore d'adresse e-mail ni de login, ce qui rend leur travail passablement difficile, car ils n'ont pas accès aux documents. Ils doivent ramer un peu pour obtenir ces documents couverts par le secret de fonction,

comme vous le savez, Monsieur le maire. Je sais que le Service du Conseil municipal est surchargé en raison du Covid-19, mais auriez-vous une idée de la date où ce problème sera résolu?

**La présidente.** M. le maire vous répondra demain.

**M. Vincent Latapie** (PLR). Ma question concerne l'aménagement et s'adresse donc, à mon sens, à M. le magistrat Alfonso Gomez. J'aimerais savoir sur quelles bases légales ou réglementaires repose le marquage routier – que l'on espère provisoire – prenant la forme de traces de pas humains ou de traces d'animaux, comme on peut l'observer sur certaines routes du quartier des Eaux-Vives.

**La présidente.** M. Gomez ne dirige pas le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> Frédérique Perler, qui en a la charge, vous répondra demain.

**M. Arnaud Moreillon** (S). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. Le précédent Conseil administratif n'était pas intervenu, lorsqu'il avait été alerté quant aux problèmes de sécurité qui se posaient sur deux chemins au parc Bertrand. Ces chemins sont endommagés, il y a de grands trous qui ont provoqué un accident. Cet été, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et le public en général auront besoin de ce parc. Ils doivent pouvoir en profiter simplement, c'est-à-dire en toute sécurité. Est-il prévu de faire des travaux pour combler ces trous dans les jours à venir, afin que le problème soit réglé pour cet été?

**La présidente.** M. Alfonso Gomez vous répondra demain.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud** (PDC). Je pense que ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler. Elle concerne un chantier situé à la rue des Eaux-Vives, juste avant la Migros, qui déborde sur la voie du bus depuis près de deux ans. J'aimerais savoir pour quelle raison ce chantier est encore ouvert et pourquoi on ne voit aucune amélioration sur cette voie de bus.

**La présidente.** Comme votre question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler, qui ne nous a pas encore rejoints, elle vous répondra demain.

**M. Gazi Sahin** (EàG). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Barbey-Chappuis. Le fait est que l'usage du vélo a fortement augmenté dans les rues de Genève après le Covid-19. Nous nous en réjouissons, d'autant plus que cela arrive à un moment où le Grand Conseil a fait preuve d'une certaine volonté en faveur d'une mobilité douce accrue dans notre ville. C'est justement dans ce contexte de transition sociale que la police municipale placée sous votre responsabilité, Madame la magistrate, aurait pu faire un travail de sensibilisation et d'information beaucoup plus efficace. Or on a l'impression que ce travail s'est borné, ces derniers jours, à amender les cyclistes. Qu'en pensez-vous?

**M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis, conseillère administrative.** Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Je rappelle tout d'abord que la police municipale est encore sous commandement cantonal, dans le cadre de la crise du Covid-19. Cette mesure devrait prendre fin – nous l'espérons – à la fin du mois de juin.

En ce qui concerne les actions menées par cette police municipale, elles ont pour but de garantir le respect de la loi fédérale sur la circulation routière et visent indifféremment les automobilistes, les cyclistes et les scootéristes. Elles sont menées en différents lieux connus pour être sensibles, notamment parce qu'ils présentent un risque accru pour les piétons. C'est le cas au parc Bertrand, par exemple, ou encore sur les voies du tram à la rue de Carouge.

Vous me savez très favorable à la mobilité douce, mais je considère qu'avec la mise en œuvre des pistes cyclables provisoires en ville de Genève il n'est pas tolérable aujourd'hui de trouver des cyclistes sur les trottoirs. Je suis attachée à promouvoir la mobilité douce, je crois l'avoir démontré durant mes années au Conseil municipal, mais je suis tout aussi attachée à garantir la sécurité des piétons. C'est donc dans cet état d'esprit que j'entends, moi en tout cas, que la police municipale mène son action, en faisant preuve à la fois de discernement et de fermeté. Mais je rappelle une fois encore que, à l'heure actuelle, la police municipale est sous commandement cantonal et que c'est donc à la police cantonale et à M. Poggia qu'il faut s'adresser pour poser ce genre de questions.

**M. Denis Ruysschaert** (Ve). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis. Les vélos cassés s'amoncellent en ville de Genève. Depuis la fin de l'année 2019, ils ne sont plus récupérés pour être mis à la fourrière. Péclot 13, la coopérative qui récupère les vélos pour le compte de l'Etat, est en attente d'un accord. En clair, l'Etat refuse de payer cette prestation. Pourriez-vous intervenir auprès de l'Etat pour trouver rapidement une solution, Madame la magistrate? Il faut rappeler que la Ville est la première victime collatérale de cette situation.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. La conseillère administrative vous répondra demain.

**M. Daniel Sormanni (MCG).** Ma question s'adresse à M. Gomez, qui connaît bien mon attachement à la défense des arbres et ma lutte acharnée menée sur la plaine de Plainpalais en courant après les tronçonneuses... J'aimerais savoir ce qui se passe avec les aménagements autour de la gare de Champel, où déjà 11 arbres, sauf erreur, ont dû être... on ne va pas dire «abattus», mais enfin, disons «enlevés», car ils n'ont pas tenu le choc. Premièrement, est-ce que ça va coûter quelque chose à la Ville de Genève? Normalement pas, puisque ces arbres devraient être assurés. Deuxièmement, n'y a-t-il pas une problématique de pleine terre, autour des aménagements de la gare de Champel? J'aimerais avoir une réponse assez détaillée du conseiller administratif et l'en remercie par avance.

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Ce n'est pas le SEVE qui était en charge de la plantation de ces arbres; cela a été fait par une société externe au moment de l'aménagement de la place concernée. Ce que je peux vous dire – mais on va encore vérifier pour compléter ma réponse – c'est que les arbres qui ont dû être coupés ne sont pas si jeunes que ça – moins que les autres, dont le développement est plus problématique. Cela était-il dû au risque que l'on a pris en plantant des arbres pas tout jeunes, qui s'étaient déjà développés un minimum? Ou plutôt au fait qu'ils n'avaient pas suffisamment de terre en dessous? Je ne suis pas spécialiste et je vais m'en enquérir, afin que nous puissions vous fournir la réponse.

Ce que je sais, c'est ce que vous avez lu comme moi dans la presse: ces arbres seront évidemment remplacés par la société qui les a plantés, car ils sont sous assurance, en quelque sorte. J'espère en tout cas que ceux qui leur succéderont auront un sort meilleur! Mais je le répète, je reviendrai ultérieurement pour compléter ma réponse à votre question, Monsieur Sormanni.

**M. Timothée Fontolliet (S).** Je retire ma question, puisque quelqu'un en a posé une très similaire.

**La présidente.** Ah, mais vous savez quoi? Vous êtes magnifique! Merci beaucoup...

**M<sup>me</sup> Bénédicte Amsellem (Ve).** Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble ou, en son nom, au maire M. Kanaan. Compte tenu du déconfinement et du fait que le virus continue néanmoins à circuler, une campagne de communication et de prévention est-elle prévue pour éviter la formation de foyers d'infection sur le territoire de la Ville de Genève?

**M. Sami Kanaan, maire.** Je vous remercie pour votre question, Madame la conseillère municipale. C'est un fait que nous nous trouvons dans une situation très particulière puisque, comme vous le dites, le virus est effectivement toujours présent, selon les spécialistes – et sa virulence n'est pas moindre qu'il y a quelques mois. En même temps, on a affaire à un déconfinement presque complet, à ce stade, vu les dernières décisions du Conseil fédéral. On le voit d'ailleurs dans l'espace public, où les gens prennent plaisir – et on les comprend – à profiter à nouveau pleinement des lieux publics en général. Je le répète, c'est tout à fait compréhensible. Pour l'instant, les courbes d'infection restent basses, et on s'en réjouit, mais le risque est toujours là. Les consignes de base restent donc totalement pertinentes, même si les gens ont malheureusement tendance à les oublier. Il s'agit notamment de la distanciation entre les personnes – je n'aime pas l'expression «distanciation sociale», je l'appellerais plutôt «distanciation physique» – et de l'hygiène au sens large, c'est-à-dire du lavage des mains, ainsi que, potentiellement, du port de masque dans certaines situations.

En ce qui concerne la communication, vu la petitesse de notre territoire, c'est le Canton qui a développé il n'y a pas si longtemps – une ou deux semaines, de mémoire – une campagne qui va exactement dans ce sens, à laquelle nous nous associons pleinement et que nous répercutons sur nos supports. Comme je l'ai dit aujourd'hui en début de séance, nous sommes en train d'analyser l'impact des dernières décisions du Conseil fédéral. Nous attendons que le Canton de Genève, qui a récupéré la pleine autonomie décisionnelle quant aux mesures à prendre, précise le cadre dans lequel nous devons fonctionner cet été. C'est absolument vital!

A titre d'exemple, le département de la culture et de la transition numérique, que je préside, a lancé un appel à projets pour l'offre culturelle dans l'espace public. Le Service culturel dévoilera, par ailleurs, sa programmation pour l'été. De nombreuses autres activités au sens large – notamment socioculturelles – sont prévues avec d'autres communes. Tout le monde a besoin de règles claires pour savoir où l'on peut favoriser le vivre ensemble tout en respectant les consignes de précaution qui permettront d'éviter une nouvelle flambée du virus – ce dont absolument personne n'a envie, bien évidemment!

**M. Philippe de Rougemont** (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. Que faire avec les plans localisés de quartier (PLQ) déjà en force, vu la nouvelle sensibilité des habitants envers les arbres? La sensibilité des Genevoises et des Genevois au sujet du patrimoine naturel – et des arbres en particulier – a considérablement évolué ces dernières années, cela se remarque à travers les partis politiques. Des PLQ acceptés par le Conseil municipal précédent ont été retoqués en votation populaire. Les quatre derniers votes populaires sur un déclassement ont tous fourni le même résultat: non. Non à la densification du Petit-Saconnex, au Pré-du-Stand, à Cointrin est et Cointrin ouest. Ma question est la suivante: que prévoit le Conseil administratif pour agir par anticipation? Quelle marge de manœuvre compte-t-il utiliser pour assurer la protection des arbres existants et la préservation des sols avec une profondeur suffisante pour les arbres à planter?

*(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)*

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra demain.

**M. Vincent Milliard** (Ve). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Perler. Dans son discours de législature, le Conseil administratif a souligné, parmi ses axes prioritaires, la nécessité de trouver des solutions pour rénover rapidement les immeubles appartenant à la Ville tout en garantissant des loyers abordables, ce que nous appelons de nos vœux. Depuis environ deux ans, des carreaux de faïence de la façade des immeubles sis au quai du Seujet 32, 34 et 36, gérés par la GIM, ont commencé à dangereusement tomber sur les passants. Cela a conduit à grillager, barricader et entraver l'accès à ces immeubles où se situe une crèche et une école spécialisée, et où il y a des personnes à mobilité réduite. Qu'en est-il de la rénovation de ces immeubles, et notamment de leurs façades?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. M<sup>me</sup> la conseillère administrative Perler étant absente pour l'instant, elle vous répondra demain.

**M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar** (Ve). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative. Les prestations complémentaires sont un droit accordé aux personnes bénéficiaires de l'assurance-invalidité (AI) et aux retraités

qui doivent vivre avec un faible revenu. L'accès à ces droits, souvent inconnus des personnes âgées, nécessite un accompagnement par les services sociaux. Est-il possible que la Ville informe les ayants droit en ville de Genève et les assiste jusqu'à l'obtention de ces prestations?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> la conseillère administrative Kitsos vous répondra demain.

**M<sup>me</sup> Louise Trottet** (Ve). Ma question, relativement transversale, s'adresse autant à M<sup>me</sup> Christina Kitsos qu'à M. Alfonso Gomez. M. le maire a émis au nom du Conseil administratif, lors de son discours de législature, des objectifs particulièrement ambitieux en matière de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'ici à 2030. Considérant l'impact prépondérant de la consommation de viande – notamment de viande rouge et de viandes importées – en matière d'émissions de CO<sub>2</sub> au niveau planétaire, je voulais demander si une réduction de la consommation de viande dans les établissements publics de la Ville de Genève, ainsi que dans les cafétérias, était au programme de la transition écologique.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M. le conseiller administratif Gomez vous répondra demain.

**M<sup>me</sup> Laurence Corpataux** (Ve). Ma question s'adresse à tout le Conseil administratif. J'aimerais savoir quelle est sa politique en matière de distribution du courrier à vélo.

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra demain.

**M. Matthias Erhardt** (Ve). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez, en sa qualité de conseiller administratif responsable du Service Agenda 21 – Ville durable. En février 2020, la Ville de Genève a annoncé le changement de nom de 16 rues pour rendre visibles les femmes dans l'espace public. Ainsi, par exemple, la rue Jean-Violette, que j'habite, doit prendre le nom de Grisélidis Réal. Avec le Covid-19, puis l'entrée en fonction du nouveau Conseil administratif, on n'a plus entendu parler de ce projet. Quand est prévue sa réalisation, particulièrement importante pour l'égalité hommes-femmes?

**M. Alfonso Gomez, conseiller administratif.** Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. C'est à la fin du mois de février 2020, je crois, que le Conseil administratif a déposé un dossier auprès de la Commission cantonale de nomenclature (CCN) pour changer le nom de ces rues. Ensuite de quoi, diverses auditions devaient avoir lieu. Malheureusement, le Covid-19 est passé par là... Il y a quand même eu une audition de M<sup>me</sup> Salerno le 25 mai dernier, ainsi que de diverses associations comme l'Escouade, qui est à l'origine du projet, et d'une représentation de l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR). La CCN doit désormais transmettre sa recommandation au Conseil d'Etat, afin que ce dernier valide les changements proposés.

Vous parlez de la rue Jean-Violette, qui doit être transformée en rue Grisélidis Réal. Ce changement a beaucoup cristallisé l'attention, à cause du nom proposé pour remplacer celui de Jean Violette. En tout cas, la rue en question est également dans le pipeline – si je puis m'exprimer ainsi – du projet envoyé par la CCN au Conseil d'Etat.

**M<sup>me</sup> Delphine Wuest (Ve).** Ma question s'adresse au Conseil administratif en général, et peut-être plus particulièrement à M<sup>me</sup> Frédérique Perler. Elle concerne la pétition P-341, intitulée «Pour que le concours d'aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit enfin organisé».

Où en est-on, avec la friche de l'Alhambra? Déjà en 1998, la population avait demandé en votation la réalisation de logements – et non pas le maintien du parking – derrière l'Alhambra. Nous avons largement étudié en commission de l'aménagement et de l'environnement et en commission des pétitions cette pétition qui demandait juste que le concours soit honoré. Près de 2 millions de francs avaient déjà été votés auparavant par le Conseil municipal, dans le cadre de la proposition PR-713; on attendait simplement que le concours soit lancé. Pendant la précédente législature, le Conseil municipal a également soutenu en commission et voté le rapport P-341 A concernant ce projet. M. Coopérative, un fonctionnaire de la Ville de Genève, nous a répondu qu'un projet de la Ville de Genève serait sûrement trop cher, mais qu'un projet monté par une coopérative pouvait tenir financièrement.

Je le répète, on attendait donc que le concours soit lancé. Ne voyant rien venir, le comité de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) a relancé par courrier le Conseil administratif. En mai dernier, il a reçu un courrier signifiant le refus de lancer un concours. Peut-on espérer voir un jour des logements pousser sur cette friche, comme la population le demande régulièrement depuis des décennies?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. M<sup>me</sup> la conseillère administrative Perler étant absente en ce moment, elle vous répondra ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Léonore Baehler** (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble. De nombreuses personnes constatent la non-application des règles de conduite sur les nouvelles zones 20 km/h créées suite aux mesures liées au Covid-19. Les usagers de la route – piétons, cyclistes, automobilistes – et même la police municipale, que j'ai interpellée, n'en comprennent ni l'utilité ni les règles d'utilisation. Une communication plus large, ainsi que des contrôles, sont-ils prévus sur ces zones?

**Le président.** Merci, Madame la conseillère municipale. Il vous sera répondu ultérieurement.

**M. Omar Azzabi** (Ve). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> la conseillère administrative Marie Barbey-Chappuis, en charge de la sécurité. Le 8 juin dernier, 10 000 personnes ont manifesté de manière historique à Genève, rendant hommage à George Floyd après sa mort et dénonçant la discrimination à l'égard des Noirs dans notre pays et notre canton. C'est aujourd'hui la population la plus discriminée en Suisse, selon les chiffres de la Confédération et du centre Ecoute contre le racisme à Genève. L'une des réalités mises en avant par diverses études sur le sujet, ainsi que par des rapports des Nations unies à l'encontre de la Suisse, est le problème du délit de faciès et de certaines violences policières.

Mes questions sont donc les suivantes. Genève n'étant pas Lausanne, les Verts aimeraient savoir comment les autorités forment les forces de police municipale sur ces questions. Mais, surtout, dans le cadre des discussions en cours avec le Canton à propos de la réforme de la police, que reste-t-il à faire en la matière? Peut-on être satisfaits du travail effectué en termes de prévention, de médiation et de délation des abus de pouvoir en la matière?

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Il vous sera répondu ultérieurement.

**M<sup>me</sup> Jacqueline Roiz** (Ve). L'été est là, avec la détente, les amis, la lecture au bord de l'eau et tous ces beaux moments. En parallèle, des amplificateurs diffusent une multitude de musiques et causent ainsi des cacophonies indigestes. En

face des bords du Rhône, les habitants des immeubles situés sur les falaises de Saint-Jean souffrent des vociférations nocturnes et de la musique crachée par les amplis, dont l'écho démultiplié par l'eau parvient jusqu'aux derniers étages des bâtiments en question. Les mêmes problèmes se posent avec les plages autour du lac. Ma question est la suivante: alors que les musiciens de rue doivent respecter des règles strictes – entre autres l'interdiction des amplis – comment le Conseil administratif limiterait-il ces atteintes sonores? Existe-t-il un projet pour réduire ce type de pollution sonore, en particulier en cette période estivale? Est-ce que, comme pour le Covid-19, des agents iront faire de la sensibilisation auprès de la population?

*(La présidence est reprise par M<sup>me</sup> Albane Schlechten, présidente.)*

**La présidente.** M<sup>me</sup> Marie Barbey-Chappuis vous répondra demain.

**M. Alain de Kalbermatten** (PDC). Ma question s'adresse à M. le maire Sami Kanaan. En cas de deuxième vague de Covid-19 – j'espère qu'il n'y en aura pas, bien sûr – la Ville de Genève est-elle prête à faire face, au niveau des masques? Avons-nous des machines pour fabriquer des masques pour l'ensemble de nos communiers?

**M. Sami Kanaan, maire.** Monsieur le conseiller municipal, votre question est très pertinente. Je crois qu'on n'est jamais totalement prêts... mais on l'est certainement autant qu'il le faudrait, sous réserve d'éléments nouveaux ou surprenants.

J'aimerais d'ailleurs relever un élément concernant la Ville de Genève – je me permets de le dire maintenant, car c'était une information que l'on ne donnait pas publiquement pendant la crise. Sur tout le territoire genevois, nous étions quasiment la seule entité, en février dernier, à avoir un stock important de masques et de gel hydroalcoolique datant des alertes précédentes, c'est-à-dire de 2006 avec la grippe aviaire H5N1 et de 2009 avec la grippe H1N1. Ce stock, qui avait des dates périmées, techniquement parlant, mais qui était totalement utilisable – on l'a vérifié en laboratoire indépendant – a rendu service à de nombreuses entités qui en avaient urgemment besoin sur le territoire genevois. On l'a mis à disposition de l'état-major de crise cantonal. Il a ensuite été intégralement renouvelé.

Nous avons aujourd'hui assez d'équipement de protection individuelle pour le personnel de la Ville de Genève tout entier, si nécessaire, durant plusieurs mois

## Proposition: réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie

de crise. Nous espérons évidemment que cela n'aura pas lieu! Par ailleurs, «grâce à cette crise», pour ainsi dire, le télétravail est maintenant rodé dans l'administration municipale. On a appris très vite, en peu de temps. Je rends hommage à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), qui a pu mettre en place très rapidement le télétravail, ainsi que tout ce qui relève des modalités de travail en période de crise – y compris par rapport aux missions essentielles de la Ville de Genève, par exemple au Service social, au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, au Service Voirie – Ville propre, au Service d'incendie et de secours (SIS) et dans tous les services qui remplissent des fonctions d'importance vitale pour la population.

J'espère comme vous qu'on n'aura pas de nouvelle crise immédiatement ou à court terme, car les personnes concernées ont évidemment énormément travaillé ces derniers mois, sous haute pression – et ce n'est pas terminé, pour ce qui est du volet social. Il y a donc une fatigue collective. Je rends vraiment hommage au personnel de la Ville de Genève, qui a pleinement œuvré pendant cette période pour que ça fonctionne – et ça a fonctionné. Je dirais donc qu'on est aussi prêts qu'on peut l'être, en espérant, bien sûr, que ce ne sera pas nécessaire...

## **6. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 500 000 francs destiné à l'étude du réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie, situé au chemin de la Bâtie, 1202 Genève (PR-1408).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Dans le contexte du développement urbain actuel, le bois de la Bâtie est un espace vert important et un pôle incontournable pour plusieurs types d'activités extérieures (activités récréatives, place de jeux, jardins familiaux et terrains de sport). La Ville de Genève a la chance de bénéficier, à proximité immédiate du centre-ville, de ce grand parc forestier unique. Sa fonction de poumon de verdure est particulièrement importante pour les quartiers avoisinants, comme la Jonction, lesquels manquent d'espaces verts.

En date du 17 octobre 2017, le Conseil municipal a voté la proposition PR-1228 qui a pour objets principaux la sécurisation et la rénovation de l'ensemble des cheminements ainsi que la réalisation d'un espace de loisirs. Ces espaces seront ouverts au public au cours de l'année 2021.

Le réaménagement du parc animalier s'inscrit dans la suite logique des projets de revalorisation du bois de la Bâtie. Construit au début des années 1980, ce parc animalier est aujourd'hui vétuste. Il ne correspond plus à l'image que le public attend de ce type d'aménagement et ne répond pas aux besoins pédagogiques actuels. De plus, la sélection des animaux présents aujourd'hui manque de cohérence.

La proposition du Conseil administratif vise à l'élaboration d'un nouveau concept pédagogique et participatif pour le parc animalier, se concentrant sur des thématiques telles que l'agriculture de proximité, la conservation de la biodiversité locale et la mise en valeur de la faune genevoise, ainsi que d'un projet de réaménagement en lien avec ce concept. Un mandat d'étude parallèle (règlement SIA 143) sera organisé afin de sélectionner le meilleur projet, dont la réalisation fera l'objet, dans un deuxième temps, d'une demande de crédit de réalisation au Conseil municipal.

### **Contexte historique**

Les premiers aménagements du bois de la Bâtie obéissaient à une logique industrielle visant à alimenter la Ville en eau potable. En 1873, un premier réservoir enterré de 5000 m<sup>3</sup> d'eau est ainsi construit au sommet du bois. Il est camouflé sous la colline qui domine encore aujourd'hui le parc animalier. L'étang du parc, découlant directement de cet aménagement, sert de trop-plein au réservoir.

Les premières demandes effectuées au Conseil administratif allant dans le sens de la création d'un parc animalier datent de 1889, mais ce n'est qu'en 1964 que ces demandes se concrétisent avec le transfert des biches du parc de l'Ariana au bois de la Bâtie. Dans les années qui suivent, le nombre d'animaux augmente rapidement et les infrastructures ne sont bientôt plus suffisantes. En 1973, le Conseil municipal lance une étude pour l'extension du parc aux animaux; le crédit de réalisation est voté en 1983. Le dernier aménagement en date dans le périmètre du parc animalier concerne les grandes volières situées sur l'île au milieu de l'étang. Elles ont été réalisées en 2008 et devaient servir au confinement des oiseaux lors des épidémies de grippe aviaire.

### **Exposé des motifs**

Le parc animalier est sans doute le secteur du bois de la Bâtie qui présente le plus grand potentiel de requalification et d'intervention (voir plan en annexe). A l'exception des grandes volières, les installations et bâtiments présents sont vieillissants et la conception même du parc s'apparente à un fonctionnement de zoo quelque peu dépassé.

## Proposition: réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie

Sur la base de ce constat, une refonte complète du site semble plus adaptée qu'une rénovation des bâtiments avec maintien du programme actuel. Le concept général devra s'appuyer d'une part sur la composition d'origine du parc – dont les ouvertures étaient plus généreuses, les infrastructures moins nombreuses et plus légères, formant ainsi une unité plus lisible avec le reste du bois – et d'autre part sur le maintien de la présence d'animaux, mais dans une approche plus pédagogique et participative que démonstrative.

La conception même du parc animalier est aujourd'hui dépassée et l'omniprésence de grillages en est le signe le plus flagrant. Certaines espèces d'animaux présentes sur le site (bouquetins et cerfs) nécessitent des dispositifs de mise à distance du public (hautes barrières, grands dégagements); il en résulte une forte consommation d'espace et une faible dynamique d'interaction entre animaux et public. L'un des enjeux principaux sera donc de faire évoluer ce parc aujourd'hui fortement cloisonné vers un espace plus ouvert en se fondant sur une sélection mieux ciblée des espèces animales à présenter.

Il s'agira également d'étudier la requalification de l'étang afin d'avoir une démarcation moins «marquée» et un lien plus clair avec le bois, la grande pelouse et l'espace de loisirs.

Le fonctionnement même du parc évoluerait ainsi vers un système d'interaction et de participation plus global, dépassant les limites spatiales du parc animalier actuel. La vocation de sensibilisation à la nature au sens large pourrait ainsi se développer entre les différents acteurs tels que la petite enfance, le para-scolaire et le Fonds mondial pour la nature (WWF), déjà présent sur le site. Les collaborations à l'échelle régionale avec d'autres entités similaires pourraient également être développées.

### **Enjeux et objectifs de l'étude**

Un mandat d'étude parallèle (règlement SIA 143) sera organisé afin de sélectionner le nouveau concept et projet de réaménagement du parc animalier. Le concours sera ouvert aux architectes et architectes paysagistes. Le cahier des charges du mandat d'étude établira les objectifs principaux que les candidats devront atteindre, notamment:

- proposer un concept global pour un parc animalier contemporain répondant aux attentes du public en termes de pédagogie et de participation et aux capacités du Service des espaces verts (SEVE) sur le site actuel au bois de la Bâtie;
- développer les activités pédagogiques, y compris pour les enfants, orientées vers le développement durable, l'agriculture locale et la protection de la biodiversité à destination des écoles de la région;

## Proposition: réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie

- définir une sélection d'espèces animales qui composerait le nouveau parc en tenant compte de leurs besoins en termes de soins, de surface, de tolérance à la vie en captivité, d'intérêt pour le public, notamment les enfants;
- intégrer le parc animalier dans le parc forestier du bois de la Bâtie en travaillant sur des limites paysagères, en aménageant des points de vue et en mettant en scène les parcours des visiteurs;
- mettre en valeur l'étang comme élément central du parc;
- étudier la gestion de l'eau sur l'ensemble du site, dans le prolongement de la noue (petit fossé de récolte et de réinfiltration des eaux pluviales) mise en place dans le cadre du projet de cheminements;
- étudier le potentiel de réaffectation des réservoirs enterrés sous la colline, en particulier celui datant de 1875, pour lui trouver un usage et une fonction;
- réorganiser l'ensemble du parc en réduisant les surfaces imperméables et en diminuant l'impact des barrières et clôtures, afin de diminuer le sentiment de cloisonnement aujourd'hui très présent;
- aménager de nouveaux locaux pour les soins aux animaux, le matériel et les engins d'entretien du bois de la Bâtie, ainsi que le personnel du SEVE;
- proposer une stratégie d'intervention permettant la transition progressive du parc actuel vers le nouvel aménagement, intégrant les aspects de gestion des animaux et du personnel d'exploitation.

Le format du mandat d'étude parallèle (MEP) a été choisi car il apparaît comme le plus adapté lorsque la recherche de solutions doit répondre à un programme complexe, comme celui d'un parc animalier. Il oblige la mise en place d'un collège d'experts, avec des membres devant être des professionnels en rapport avec les prestations mises au concours. Ce collège d'experts élabore des critères de jugement et sa décision correspond à un jugement qui doit être pris en compte par le jury.

**Adéquation à l'Agenda 21**

Ces études tiendront compte des enjeux écologiques et environnementaux. Elles viseront à déterminer les travaux appropriés qu'il convient d'entreprendre afin de se mettre en adéquation avec les exigences d'Agenda 21.

Proposition: réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie

**Estimation des coûts**

<i>Honoraires</i>	Fr.
Relevés de terrain et prestations de géomètre	20 000
Mandat d'assistance à maître d'ouvrage pour l'organisation de la sélection du groupement de mandataires	40 000
Procédure de sélection du groupement de mandataires selon SIA 143	100 000
Etudes du projet SIA 4.31 avant-projet	80 000
Etudes du projet SIA 4.32 projet de l'ouvrage	185 000
Héliographie et impression	10 000
Divers et imprévus	<u>24 653</u>
Sous-total	459 653
Information et communication (arrondi) 1%	<u>4 600</u>
Sous-total	464 253
<b>Coût total des études HT</b>	<b>464 253</b>

*Frais financiers*

TVA 7,7%	<u>35 747</u>
Sous-total	500 000
<b>Total du crédit d'études demande TTC</b>	<b>500 000</b>

**Délai de réalisation**

Dès le délai référendaire écoulé, le SEVE mettra en place la procédure de sélection du groupement de mandataires qui conduira l'étude. Organisée sous la forme de MEP (règlement SIA 143), les études dureront environ neuf mois. L'étude elle-même, de l'avant-projet à l'autorisation de construire, prendra quant à elle environ une année.

**Référence au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031 (p. 66)**

Cette demande de crédit d'étude est inscrite au 15<sup>e</sup> PFI 2020-2031, en qualité de projet actif, fiche N° 092.066.09, sous le libellé «Etude de réaménagement du parc aux animaux», pour un montant de 500 000 francs. La date de dépôt annoncée est 2020.

**Budget de fonctionnement**

Ces études n'ont pas d'incidence sur le budget de fonctionnement du service gestionnaire et bénéficiaire.

**Charges financières annuelles**

Si le crédit d'étude est suivi d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle-ci et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, le crédit d'étude sera amorti en une annuité.

**Validité des coûts**

L'estimation du coût de la présente demande de crédit a été développée à l'interne par le bureau d'études du SEVE.

**Régime foncier**

Ce crédit d'étude porte sur la parcelle privée de la Ville de Genève N° 1521.

**Information publique**

Dans le cadre de cette étude, une large concertation avec l'ensemble des acteurs professionnels et associatifs travaillant autour de la thématique du développement durable, de l'agriculture urbaine et de la conservation de la biodiversité sera menée.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire du crédit d'études est le SEVE.

Proposition: réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

Objet: Etude du réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS BRUTS**

	Montant	%
Honoraires	464 253	92
Frais financiers	35 747	8
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>500 000</b>	<b>100</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SEVE

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	0
31 - Dépenses générales	0	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	0	
36 - Subventions accordées	0	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers	0
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0
46 - Subventions et allocations	0
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement 0

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Vote du crédit par le CM: 2020</b>	0	0	0
<b>2021</b>	250 000		250 000
<b>2022</b>	250 000	0	250 000
<b>Totaux</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>

Proposition: réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 500 000 francs destiné à l'étude du réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie, situé au chemin de la Bâtie, 1202 Genève, sur la parcelle privée de la Ville de Genève N° 1521.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 500 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si le crédit d'étude est suivi d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, le crédit d'étude sera amorti en une annuité.

*Annexes:*

- plan du parc animalier du bois de la Bâtie
- photographies de la situation actuelle du parc animalier

Proposition: réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie





Volière du parc animalier



Enclos à chèvres



La grande volière



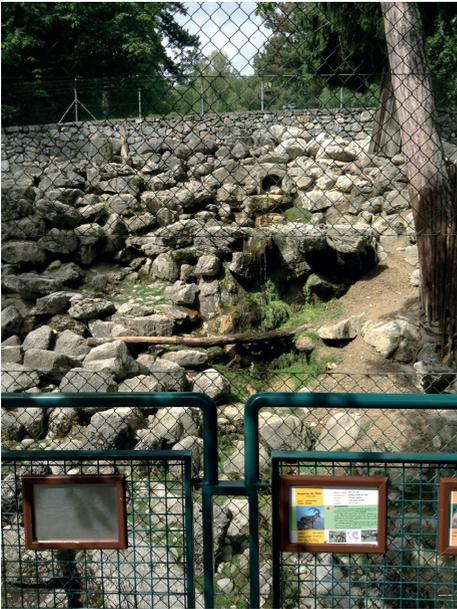
Enclos à marmottes et bouquetins



Proposition: réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie



Enclos à sangliers



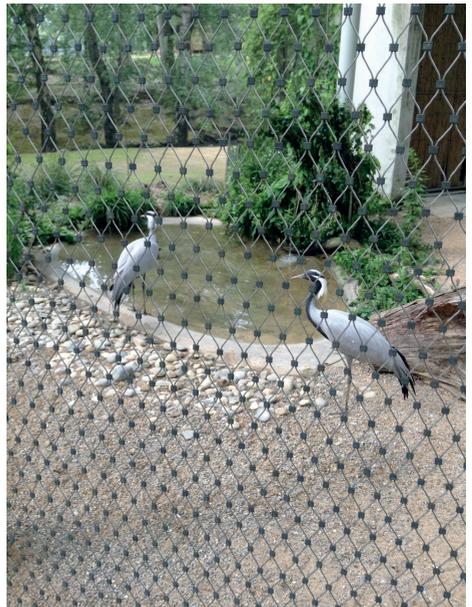
Ancienne cascade dans l'enclos à marmottes



Porcs laineux



Enclos à chèvres



Grande volière: grue demoiselle de Numidie

**La présidente.** Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1408 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté sans opposition (65 oui et 1 abstention).

**7. Proposition du Conseil administratif du 20 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 223 700 francs destiné à la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de gestion 2014-2023 des forêts de la Ville de Genève et à l'élaboration du nouveau plan de gestion des forêts 2024-2033, dont à déduire une subvention de la Confédération de 80 000 francs, soit 1 143 700 francs net (PR-1409).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

La particularité première des forêts appartenant à la Ville de Genève est le caractère urbain des boisements. Elles sont de petites dimensions et entourées majoritairement d'espaces bâtis denses.

Les massifs forestiers constituent en ce sens les principales réserves de milieux naturels dans la ville. Ils abritent de très nombreuses espèces faunistiques et floristiques qui contribuent à maintenir un niveau de biodiversité minimal en milieu urbain.

Au-delà de sa fonction environnementale, la forêt joue un rôle social primordial. Elle offre un cadre de délasserment privilégié, construit le paysage genevois et accueille de nombreux usagers pour des activités sportives ou de loisirs.

Elle assure également un rôle protecteur pour la stabilisation des berges de l'Arve et du Rhône notamment.

Enfin, la fonction économique de la forêt de la Ville de Genève est limitée. Elle est essentiellement tournée vers la valorisation du bois issu des coupes d'arbres comme source d'énergie. Les plaquettes de chauffage alimentent les chaufferies de la Ville (notamment les Conservatoire et Jardin botaniques et à la crèche de Saint-Jean), les copeaux protègent les massifs et sécurisent les aires de jeux des écoles et le bois sert à la fabrication de tuteurs pour les arbres plantés par le Service des espaces verts (SEVE).

Ces différentes fonctions des forêts de la Ville sont reconnues dans le plan directeur forestier approuvé par le Conseil d'Etat le 29 novembre 2000.

Une gestion forestière adaptée est demandée pour pérenniser les valeurs et fonctions des forêts de la Ville.

En janvier 2015, le Conseil d'Etat a validé et signé le «plan de gestion des forêts de la Ville de Genève 2014-2023», outil de planification définissant les travaux à réaliser dans les massifs forestiers de la Ville. Ce document est une obligation légale pour les surfaces d'un seul tenant dépassant 10 ha ou les propriétés disséminées sur plus de 20 ha. Les forêts appartenant à la Ville de Genève couvrent environ 70 ha répartis sur 29 massifs.

Le plan de gestion 2014-2023 des forêts de la Ville de Genève a fixé, pour chaque massif, les objectifs de gestion et le programme des travaux sylvicoles à mettre en œuvre. Une première tranche de travaux, financée par la proposition PR-1128, a été réalisée entre 2014 et 2019. Il s'agit désormais d'engager la deuxième tranche, correspondant à la finalisation du plan de gestion 2014-2023.

Enfin, il convient dès à présent d'assurer la continuité des plans de gestion des forêts de la Ville de Genève en élaborant, d'ici à 2023, le plan de gestion 2024-2033.

La présente demande de crédit porte donc sur les deux éléments suivants:

- travaux forestiers correspondant à la deuxième tranche du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève 2014-2023;
- élaboration du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève 2024-2033.

### **Contexte et historique de l'opération**

Les 70 ha de forêts gérées par la Ville de Genève sont constitués majoritairement de deux types de boisements: la chênaie à charme, typique du canton de Genève, et les boisements riverains de cours d'eau. Avant le présent plan de gestion 2014-2023, ces forêts n'ont jamais fait l'objet d'un plan de gestion complet, à l'exception de la forêt du bois des Frères. Depuis plusieurs décennies un manque de gestion des massifs était à déplorer, entraînant une perte importante de qualité biologique, forestière et paysagère.

#### *Travaux forestiers*

Le crédit d'investissement de la proposition PR-707 destiné «à l'entretien et au renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève» a permis en 2013 d'élaborer le premier plan de gestion des forêts de la Ville.

Ainsi, dès l'hiver 2014-2015, des travaux sylvicoles de première urgence (sécurisation des massifs) ont été entrepris, notamment au bois de la Bâtie où des chênes colonisés par la Collybie (champignon racinaire) ont été sécurisés et/ou replantés.

Le 10 février 2016 le Conseil municipal a voté un crédit d'un montant de 1 202 300 francs (proposition PR-1128) destiné «à la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève». Ce crédit propre aux forêts a permis d'engager sur quatre ans des travaux de plus grande ampleur: sécurisation des boisements pour le public, régénération des boisements, amélioration de la biodiversité, gestion des plantes envahissantes, etc. Le déclin du patrimoine forestier de la Ville de Genève a ainsi pu être enrayeré.

Le crédit relatif à cette première tranche de travaux sera épuisé d'ici à l'été 2020. Afin de poursuivre la remise en état des massifs forestiers et d'en assurer leur pérennisation, une deuxième tranche de travaux forestiers est à engager, comme annoncé dans la proposition PR-1128, pour poursuivre et finaliser la mise en œuvre du plan de gestion 2014-2023.

#### *Plan de gestion des forêts*

Le règlement d'application de la loi sur les forêts (RForêts M 5 10.01, article 30) approuvé par le Conseil d'Etat le 22 août 2000 définit que les plans de gestion sont obligatoires pour les surfaces d'un seul tenant dépassant 10 ha ou les propriétés disséminées sur plus de 20 ha. Les plans de gestion doivent être renouvelés, en principe, tous les dix ans.

Jusqu'en 2014 les 70 ha de forêts de la Ville n'avaient jamais fait l'objet d'un plan de gestion à l'exception du bois des Frères. Le crédit de la proposition PR-707 a permis de financer l'élaboration du premier plan de gestion complet pour les forêts de la Ville pour la période 2014-2023.

Celui-ci arrivant à échéance en 2023, la présente demande de crédit comprend le financement d'un nouveau plan de gestion des forêts de la Ville pour la période 2024-2033.

#### **Réponses aux demandes du Conseil municipal**

Dans sa motion M-795 du 28 avril 2008, le Conseil municipal invitait le Conseil administratif à «demander la certification FSC (Forest Stewardship Council) de ses 70 ha de forêt, afin de faire reconnaître la bonne gestion forestière de la Ville de Genève et de marquer sa volonté de continuer à préserver la forêt dans ses fonctions essentielles de maintien de la biodiversité et de détente pour les citoyens».

Le label FSC a été créé pour que les forêts du monde entier répondent aux besoins sociaux, écologiques et économiques de la génération actuelle sans compromettre ceux des générations futures. En Suisse 50% de la surface forestière dispose de ce label.

La Ville de Genève a été certifiée de 2000 à 2004. En 2017, suite à l'élaboration du plan de gestion 2014-2023 des forêts de la Ville de Genève, le SEVE a relancé la démarche d'obtention du label FSC. La certification a été obtenue le 6 décembre 2018.

### **Exposé des motifs**

Les forêts gérées par la Ville de Genève sont constituées de 29 massifs répartis sur 70 ha. Les trois massifs principaux sont le bois des Frères (19,33 ha), le bois de la Bâtie (16,82 ha) et le bois de Châtillon (9,83 ha).

#### *Travaux forestiers*

Les principaux objectifs de gestion définis dans le plan de gestion pour la période 2014-2023 pour les forêts de la Ville de Genève sont:

- régénération des peuplements en faveur de la chênaie;
- maintien des éléments paysagers structurants;
- protection des berges et talus;
- limitation de l'impact du public sur le milieu forestier;
- intégration de la fonction «accueil du public» des forêts (notamment accès à la forêt et sécurisation des massifs);
- mise en valeur des lisières forestières;
- limitation des plantes envahissantes.

Le plan de gestion définit précisément la nature des travaux à mener et le calendrier idéal d'intervention pour chaque massif.

Les travaux à engager dès 2020, soit pour la deuxième tranche du plan de gestion 2014-2023, concernent la majorité des massifs.

Certains travaux correspondent à des premières interventions d'ampleur pour le boisement concerné, avec notamment des éclaircies pour la régénération du boisement, comme pour certaines parcelles du bois des Frères.

D'autres, comme au bois de la Bâtie ou à la Villa Calandrini, sont des soins culturaux à porter aux peuplements après des travaux d'éclaircies déjà réalisés, permettant ainsi d'accompagner la régénération naturelle. Lorsque les sols sont

dégradés (piétinement, etc.) ou quand la régénération naturelle est insuffisante, des plantations forestières peuvent également être engagées (par exemple le bois de la Bâtie).

L'ensemble des travaux engagés tiennent compte de l'évolution climatique et des contraintes engendrées pour les peuplements forestiers. L'attention est portée sur les essences plus résistantes aux sécheresses et aux chaleurs estivales; ainsi, par exemple, les plantations de chênes sessiles sont privilégiées à celles de chênes pédonculés. La préservation de la chênaie reste prioritaire mais la régénération naturelle d'autres espèces est également observée afin de valoriser, le cas échéant, un nouveau potentiel pour les massifs genevois.

Par ailleurs, le SEVE met en place un protocole de sécurisation des infrastructures en forêts (bancs, chemins, etc.) sur le modèle du Plan de gestion des forêts sous contraintes de sécurité en regard de la présence accrue du public à proximité des zones d'accueil et des cheminements aménagés, établi par le Canton de Genève en octobre 2017. Ce protocole impliquera un passage systématique dans les boisements aux abords des infrastructures identifiées: élagage et/ou abattage des arbres dangereux, selon le protocole retenu.

Enfin, le programme comporte la gestion des plantes envahissantes, majoritairement la renouée du Japon qui colonise de façon inquiétante les bords de l'Arve. Ce volet fait suite aux travaux initiés en 2016 consistant à limiter la propagation de la plante, à défaut de pouvoir l'éradiquer.

### *Plan de gestion des forêts*

Le plan de gestion forestier a pour but de planifier les mesures visant à atteindre les objectifs du plan directeur forestier établi par le Canton (LForêts, M 5 10 du 20 mai 1999).

Le plan de gestion comprend pour chaque massif un état des lieux de l'existant, un diagnostic des valeurs, la définition d'objectifs de gestion des forêts, des milieux et de l'accueil du public, un catalogue de mesures et les modalités de mise en œuvre dudit plan de gestion.

Ce nouveau plan de gestion couvrira la période de 2024 à 2033.

### **Obligation légales et de sécurité**

Le plan de gestion est soumis à la loi fédérale sur les forêts (LFo) du 4 octobre 1991 ainsi qu'à l'ordonnance fédérale sur les forêts (OFo) du 30 novembre 1992. Cette législation renvoie notamment aux Cantons pour la question de l'élaboration des plans de gestion des forêts.

Le règlement d'application de la loi sur les forêts (RForêts M 5 10.01, article 30) approuvé par le Conseil d'Etat le 22 août 2000 définit que les plans de gestion sont obligatoires pour les surfaces d'un seul tenant dépassant 10 ha ou les propriétés disséminées sur plus de 20 ha.

S'appliquent également les lois cantonales suivantes:

- règlement sur la protection du paysage, des milieux naturels et de la flore (RPPMF) L 4 05.11 du 25 juillet 2001;
- loi sur la protection générale des rives du Rhône (LPRRhône);
- ainsi que les statuts de protection particuliers de certaines parcelles (réserve d'oiseaux migrateurs OROEM, réserve naturelle, etc.).

Par ailleurs, la gestion des forêts situées à proximité des voies des Chemins de fer fédéraux (CFF) est soumise au règlement R I-20025 émis par les CFF le 15 avril 2010. Ce règlement définit l'obligation légale de gérer les peuplements forestiers dans les «bandes de sécurité». Les modalités et les mesures d'entretien sont parfaitement cadrées: zones de limitation de hauteur, indices pour les zones forestières stables, distances minimales, etc. Les travaux doivent être réalisés par une entreprise forestière agréée pour intervenir en bordure des voies CFF.

Concernant les aspects sécuritaires, il est à noter que les forêts urbaines genevoises sont particulièrement fréquentées par le public. La sécurité des infrastructures et de leurs utilisateurs vis-à-vis des chutes d'arbres et de branches revêt une importance primordiale dans ces bois.

## **Programme et descriptif des travaux**

### *Travaux forestiers*

Le programme complet des travaux forestiers à entreprendre ces quatre prochaines années est défini dans le plan de gestion des forêts de la Ville de Genève 2014-2023 et concerne l'ensemble des massifs.

Les interventions forestières programmées sont les suivantes:

- éclaircies sélectives pour traiter les boisements en futaie irrégulière: maintien des belles tiges, des essences nobles et des arbres d'avenir. Favoriser les gros diamètres et le rajeunissement;
- ouvertures par trouées de rajeunissement: coupes pour favoriser la régénération naturelle;
- plantations de chênes: là où le rajeunissement naturel de chênes est insuffisant, procéder à la plantation forestière de chênes (et essences accompagnatrices);
- éclaircies sélectives de maintien de lisières: élimination des ronces et des essences non souhaitées; favoriser les essences de lisières;

- dépressage des fourrés: favoriser les tiges stables et d'avenir, diminuer le nombre de tiges, permettre une bonne croissance des jeunes arbres;
- gestion des bois pouvant déstabiliser les berges ou créer un embâcle: abattage des arbres penchés, maintien des arbres de faibles diamètres;
- gestion des gros arbres en rupture de pente (falaises);
- intervention sécuritaire le long des voies CFF;
- recépage des robiniers sur talus: maintien d'un taillis de bois de faibles dimensions;
- gestion des néophytes (plantes envahissantes);
- maintien de points de vue historiques (belvédères);
- sécurisation des infrastructures (cheminements, etc.).

Les interventions forestières intégreront, dans la mesure du possible et en fonction des spécificités des massifs, les mesures générales suivantes:

- maintien des dépressions humides dans les massifs pour favoriser les batraciens;
- maintien de bois mort dans le sous-bois pour favoriser les coléoptères et autres espèces du bois mort et des cavités;
- marquage d'arbres-habitat: arbres à maintenir aussi longtemps que possible en raison de leur importance pour la biodiversité;
- maintien de vieux chênes et des aspects esthétiquement intéressants (arbres à haute valeur paysagère).

L'ensemble de ces travaux correspondent à la deuxième phase de mise en œuvre du plan de gestion des forêts. Le tableau ci-après résume les interventions réalisées dans le cadre de la PR-1128, «Mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève», ainsi que celles programmées dans le cadre de la présente demande de crédit, pour les trois massifs forestiers principaux de la Ville de Genève.

*Travaux réalisés avec la proposition PR-1128 et travaux à réaliser avec la présente demande de crédit: exemple des trois principaux massifs forestiers de la Ville*

Massif concerné	Préconisations du plan de gestion	Travaux réalisés avec la proposition PR-1128	Travaux à réaliser avec la présente demande de crédit
Bois des Frères	Eclaircies sélectives pour gestion en futaie irrégulière	– Réalisation sur secteurs prioritaires	– Soins forestiers sur secteurs prioritaires – Réalisation sur le solde des secteurs
	Maintien de lisière forestière	– Soins forestiers	– Soins forestiers
	Ouvertures par trouées	– Réalisation sur secteur concerné	– Soins après réalisation
	Dépressage des fourrés	– Réalisation	– Réalisation
Bois de la Bâtie	Sécurisation des berges du nant Manant	– Réalisation	– Entretien
	Dépressage zone clôturée	– Réalisation	– Entretien
	Eclaircie sélective en lien avec la Collybie	– Réalisation	– Réalisation
	Plantations de chênes et autres essences	– Réalisation – Entretien	– Soins forestiers dans les plantations – Réalisation si nécessaire
	Sélection de régénération naturelle dans les trouées	– Soins forestiers	– Soins forestiers
	Création de lisière forestière	– Réalisation	– Soins forestiers
	Coupe sélective de feuillus pour maintien d'un peuplement léger (falaise)		– Réalisation
	Recépage des robiniers sur talus route de Chancy	– Réalisation	– Réalisation
	Créations de points de vue	– Réalisation	– Entretien
Bois de Châtillon	Eclaircies sélectives pour gestion en futaie irrégulière	– Réalisation sur secteurs prioritaires	– Réalisation sur le solde des secteurs (côté Rhône)
	Maintien de lisière forestière	– Soins forestiers	– Soins forestiers

Compte tenu de l'ampleur des travaux, de la mécanisation nécessaire de certaines interventions (machines spécialisées pour la préservation des sols, etc.) et de la spécificité des sites (falaises, bords de cours d'eau, fréquentation du

public, etc.), les travaux de la présente proposition devront être réalisés par des entreprises forestières. Le SEVE ne dispose pas de ressources internes suffisantes.

L'organisation et le suivi des travaux seront assurés par un bureau d'ingénieur forestier tiers, en appui aux chefs de projet du SEVE.

Enfin, certains travaux de grande ampleur (volume de bois coupé, enjeu biodiversité majeur ou site sensible) seront accompagnés d'une communication auprès du grand public (panneaux, etc.).

### *Plan de gestion des forêts*

Le nouveau plan de gestion 2024-2033 fera l'objet d'un mandat auprès d'un bureau forestier spécialisé, encadré par le SEVE et accompagné par l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN). Il sera ensuite soumis au Canton pour validation et signature.

Les différents partenaires cantonaux seront consultés pour la prise en compte des données relatives à la biodiversité (chauves-souris, batraciens, reptiles, autre faune et flore genevoise, etc.).

Le plan de gestion comprendra notamment:

- un état de référence (contexte; historique; état des lieux forêts; milieux et espèces; sols et eau; accueil du public, etc.);
- le diagnostic des valeurs des forêts de la Ville de Genève et la prise en compte du cadre cantonal et fédéral;
- la définition d'objectifs pour les massifs;
- un catalogue de mesures à engager (travaux forestiers, etc.).

### **Surfaces**

Les forêts de la Ville de Genève représentent 70 ha répartis en 29 massifs forestiers, comprenant, par ordre décroissant de surface (source: plan de gestion 2014-2023):

- le bois des Frères (19,33 ha);
- le bois de la Bâtie (16,82 ha);
- le bois de Châtillon (9,83 ha);
- La Grande-Fin à Vessy (4,61 ha);
- les falaises de l'Arve (2,57 ha);

- le sentier des Falaises (2,22 ha);
- Cayla (2,14 ha);
- Le Bout-du-Monde (1,38 ha);
- Calandrini (1,17 ha);
- et 20 autres massifs de moins de 1 ha chacun.

Une carte de localisation des massifs est présentée en annexe de la présente proposition.

### **Adéquation à l'Agenda 21**

Les surfaces forestières abritent la plupart des milieux «naturels» du canton et constituent l'habitat de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Elles servent par exemple de refuges à de nombreux papillons, comme l'azuré des coronilles ou la bacchante, à de nombreux reptiles, batraciens, coléoptères, oiseaux ou chauves-souris vulnérables ou dignes de protection. Les mesures proposées dans les plans de gestion des forêts en tiennent compte. La gestion adaptée des massifs forestiers de la Ville constitue ainsi une part prépondérante du programme «Nature en ville» décrit dans le plan directeur communal.

Concernant la dimension énergétique des forêts, le SEVE valorise les bois issus des coupes d'arbres en forêt par la fabrication de plaquettes de chauffage et de copeaux utilisés par les services de la Ville et, dans une moindre mesure, la valorisation d'essences rares sous la forme de bois d'œuvre. Ces actions participent à la gestion durable de la Ville.

Aussi, la Ville de Genève a obtenu en décembre 2018 le label FSC pour la gestion de ses forêts. Ce label s'appuie sur 10 principes sociaux, écologiques et économiques. Notamment, le principe 6 prend en compte l'impact environnemental: «La gestion forestière doit maintenir la diversité biologique et les valeurs qui y sont associées, les ressources hydriques, les sols, ainsi que les paysages et les écosystèmes fragiles et uniques, de manière à assurer la conservation des fonctions écologiques et l'intégrité de la forêt.»

### **Estimation des coûts**

#### *Travaux forestiers*

#### *Honoraires*

	Fr.
Ingénieurs, spécialistes forestiers (plan de gestion)	100 000
Ingénieurs, spécialistes forestiers (suivi des travaux)	100 000
Sous-total honoraires	200 000

<i>Travaux</i>	Fr.
Bois de Châtillon	40 000
Bois de la Bâtie	175 000
Bois des Frères	85 000
Calandrini	20 000
Cayla	15 000
La Grande-Fin (Vessy)	50 000
Mission d'Italie	20 000
Nant du Traînant	6 000
Pré-Picot	6 000
Route de Peney	8 000
Sellières	12 000
Sentier de Sous-Terre	10 000
Sentier des Falaises	28 000
Sentier du Promeneur-Solitaire	18 000
Verseuse	5 000
Bout-du-Monde	70 000
Tous massifs soins culturaux	35 000
Tous massifs sécurisation des infrastructures	135 000
Tous massifs transport bois	20 000
Tous massifs plantations forestières	<u>30 000</u>
Sous-total travaux	788 000
<i>Communication et signalétique</i>	
Information et communication (arrondi) 1%	8 000
Signalétique dans les forêts (panneaux)	<u>45 000</u>
Sous-total communication	53 000
Coût total des travaux (HT)	1 041 000
<i>Calcul des frais financiers</i>	
+ TVA (7,7% × 1 041 000 francs) = 80 157 arrondi à	<u>80 200</u>
Coût total de l'investissement (TTC)	1 121 200
+ Prestations du personnel en faveur des investissements (5% × 1 121 200 francs) = 56 060 arrondi à	<u>56 100</u>
Sous-total	1 177 300
+ intérêts intercalaires (1,75% × 1 177 300 francs × 54 mois) / (2 × 12) = 46 356 arrondi à	<u>46 400</u>
Coût total brut de l'opération (TTC)	1 223 700
A déduire:	
Subventions de la Confédération	<u>-80 000</u>
<b>Total net du crédit demandé</b>	<b>1 143 700</b>

### **Délai de réalisation**

#### *Travaux forestiers*

La présente proposition couvre quatre années de travaux forestiers, soit 2020 à 2023.

#### *Plan de gestion des forêts*

Le plan de gestion 2024-2033 sera livré en 2023.

### **Recettes**

Les travaux forestiers font l'objet de subventions de la Confédération. Sur le canton de Genève, les domaines d'intervention suivants sont éligibles aux subventions:

- économie forestière (soins aux jeunes peuplements, etc.);
- biodiversité en forêt (régénération de la chênaie, etc.);
- et forêts protectrices (berges, etc.).

Une partie des travaux programmés dans le cadre de la présente proposition concernent les trois domaines d'intervention mentionnés ci-dessus. Le montant des subventions sera défini à partir des métrés et martelages des travaux réalisés d'une part et, d'autre part, en fonction des budgets disponibles de la Confédération. A ce jour, les subventions susceptibles d'être perçues pour les années 2020 à 2023 sont estimées à 80 000 francs.

### **Référence au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2020-2031 (p. 66)**

Cette demande de crédit de réalisation est inscrite au 15<sup>e</sup> PFI 2020-2031, en qualité de projet actif, fiche N° 091.091.10, sous le libellé «Mise en œuvre du plan de gestion des forêts, deuxième phase», pour un montant brut de 1 200 000 francs et net de 1 150 000 francs, avec une année de dépôt annoncée en 2019. Le report du dépôt du crédit de 2019 à 2020 n'a pas d'influence sur le planning des travaux. Les travaux pour l'année 2020 sont prévus à l'automne.

### **Budget de fonctionnement**

Les travaux engagés sur la base de ce crédit n'ont pas d'incidence sur le budget de fonctionnement du SEVE.

**Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette sur le montant de 1 143 700 francs, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 122 400 francs.

**Autorisation de construire**

Certains travaux décrits dans la présente demande de crédit requièrent un permis de coupe ou d'exploitation préjudiciables auprès des autorités compétentes du Canton, selon la nature.

**Régime foncier**

Les travaux envisagés seront effectués sur des parcelles privées, propriété de la Ville de Genève.

**Information publique**

Une information spécifique du public sera réalisée, selon les chantiers, sur les sites concernés (panneaux) à propos de la nature et des motifs des travaux.

Une communication plus large est prévue dans les principales forêts fréquentées par le public, comme au sentier des Falaises, au bois de la Bâtie ou encore au bois des Frères. Des panneaux pérennes seront installés à l'entrée des massifs afin d'expliquer les objectifs de gestion du massif et de mentionner la réglementation devant s'appliquer pour les usagers du site forestier. Cette signalétique se fera sur la base des modèles existants dans les parcs de Genève.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le SEVE.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de gestion 2014-2023 des forêts de la Ville de Genève et l'élaboration du nouveau plan de gestion des forêts de la Ville de Genève**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Honoraires	215 400	18%
Travaux forestiers	858 400	69%
Communication et signalétique	58 200	5%
Frais financiers	98 300	8%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>1 230 300</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: SEVE

**CHARGES**

30 - Charges de personnel		Postes en ETP
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	122 400	
36 - Subventions accordées		
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>122 400</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts		
42 - Revenu des biens		
43 - Revenus divers		
45 - Dédommagements de collectivités publiques		
46 - Subventions et allocations		
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>	

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement**      **-122 400**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
<b>Année de vote du crédit par le CM: 2020</b>	300 000	20 000	280 000
2021	323 700	20 000	313 700
2022	300 000	20 000	280 000
2023	300 000	20 000	280 000
<b>Totaux</b>	<b>1 223 700</b>	<b>80 000</b>	<b>1 143 700</b>

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 1 223 700 francs destiné à la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de gestion 2014-2023 des forêts de la Ville de Genève et à l'élaboration du nouveau plan de gestion des forêts 2024-2033, dont à déduire une subvention de la Confédération de 80 000 francs, soit 1 143 700 francs net.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 223 700 francs.

*Art. 3.* – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2021 à 2030.

**La présidente.** Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1409 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité (72 oui).

- 8. Proposition du Conseil administratif du 20 mai 2020 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 5 280 100 francs, soit:**
- **4 472 800 francs, destinés à l'acquisition d'une servitude d'usage exclusif pour une durée de 20 ans, pour deux étages de bureaux destinés à la Maison du sport, sis dans l'immeuble de logements B réalisé par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) en droit de superficie parcelles N<sup>os</sup> 5579 et 4222 (futures parcelles 5851, 5852 et 5853) de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, sis sur la route de Vernier 115;**
  - **612 300 francs, destinés à l'acquisition d'une servitude d'usage exclusif pour une durée de 99 ans de locaux de stockage pour le Service des sports, dans le sous-sol du bâtiment réalisé par la FVGLS, en droit de superficie sur les parcelles N<sup>os</sup> 5579 et 4222 (futures parcelles 5851, 5852 et 5853) de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, sis sur la route de Vernier 115;**
  - **195 000 francs destinés à l'acquisition de mobilier et de matériel d'exploitation de la Maison du sport (PR-1410).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **Introduction**

Les parcelles N<sup>os</sup> 5579 et 4222 (futures parcelles 5851, 5852 et 5853), situées à l'angle des routes de Vernier et du Bois-des-Frères sur la commune de Vernier, sont actuellement occupées par les installations du centre sportif du Bois-des-Frères et, dans leur partie nord, par deux petits immeubles d'habitation et des locaux artisanaux qui seront démolis. Le périmètre de la partie nord a fait l'objet d'une modification du régime des zones d'affectation et un plan localisé de quartier (PLQ 29 819) comportant cinq bâtiments (A, B, C, D et E) qui a été adopté par le Conseil d'Etat le 24 juillet 2013.

Un concours d'architecture a été organisé en 2015 par la Ville de Genève sur quatre des cinq bâtiments à construire dans ce périmètre. Le programme du concours avait pour objectif de compléter l'offre sportive présente dans le centre sportif du Bois-des-Frères où se pratiquent, entre autres, tennis et badminton, par un centre régional de tennis de table et des terrains de squash, créant ainsi un pôle de jeux de raquettes. L'installation de la Maison du sport était prévue dans ce programme pour prendre place dans les étages de bureaux d'un des deux immeubles

de logements construits par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS). A cela s'ajoute une solution d'hébergement pour les sportifs et artistes en stage ou résidence temporaire à des conditions financières acceptables.

Le projet lauréat du concours a réussi à insérer dans le tissu de ce quartier en pleine mutation des constructions comprises entre la route de Vernier à forte circulation, les citernes d'hydrocarbures et le centre sportif du Bois-des-Frères de la Ville de Genève.

La Ville de Genève et la FVGLS collaborent et se répartissent ce projet qui comporte les bâtiments suivants:

- un centre sportif qui viendra compléter l'offre existante avec un centre régional de tennis de table et des terrains de squash (bâtiment E), qui sera réalisé par la Ville de Genève. Une proposition de réalisation sera prochainement déposée auprès de votre Conseil;
- deux immeubles de logements sociaux (bâtiments B et C), réalisés par la FVGLS en droit de superficie selon la délibération prise par votre Conseil le 18 mars 2014;
- le programme comprendra également une auberge de jeunesse (bâtiment A) qui sera réalisée par un organisme spécialisé dans ce type d'hébergement. Une proposition d'octroi d'un droit de superficie sera présenté à votre Conseil à ce sujet en 2020.

Les locaux prévus pour l'installation de la Maison du sport, gérée par le Service des sports (SPO), sont distribués sur deux niveaux inférieurs sis dans le bâtiment B de logements construit par la FVGLS. Cette affectation est conforme au PLQ qui prévoit que les rez-de-chaussée et les deux premiers étages doivent être affectés à des activités artisanales, commerciales et/ou administratives. Par ailleurs, la transformation du site nécessite le relogement de locaux de stockage pour le centre sportif dans les sous-sols des bâtiments. La constitution des servitudes en vue de l'utilisation des locaux pour la Maison du sport et pour les dépôts font l'objet de la présente proposition au Conseil municipal.

## **Exposé des motifs**

### *Historique*

Dans sa volonté de soutenir les associations et clubs sportifs dans la gestion courante de leurs activités, la Ville de Genève, par l'intermédiaire du SPO, propose depuis 2016 un large panel de formations en matière de gestion administrative (comptabilité, droit, etc.).

Désireux de développer ce soutien, le SPO mettra à disposition des associations et clubs sportifs du territoire genevois un lieu unique à vocation

pluridisciplinaire, qui permettra de créer des synergies entre ces acteurs du monde sportif et qui répondra à une demande récurrente de leur part.

Depuis plusieurs années, la difficulté à assumer toutes les tâches inhérentes à la gestion d'un club, d'une association ou d'une manifestation est régulièrement abordée. En effet, les contraintes administratives, comptables, organisationnelles et sécuritaires sont devenues de plus en plus lourdes pour les membres des comités qui sont majoritairement des bénévoles. Une solution devait être trouvée afin de ne pas mettre en péril ce formidable milieu qu'est le monde sportif.

Les avantages qui découleront de la création de cette Maison du sport sont indéniables. Celle-ci offrira non seulement un lieu d'échange et de partage, mais également un espace de formation et de conseil interdisciplinaire portant sur une multitude de sujets, tels que le management, la formation, l'administration. Par la création d'un guichet d'accueil, il est par ailleurs souhaité de proposer une information claire et précise à la population sur les différentes offres en matière de sport et d'infrastructures en Ville de Genève.

### **Enjeux sportifs**

En parallèle des équipements sportifs, un programme de logements va être réalisé par la FVGLS. Au sein du bâtiment B situé à front de la route de Vernier, deux étages seront affectés à des activités tertiaires, où le SPO prévoit les équipements suivants.

#### *Maison du sport – bureaux (bâtiment B, FVGLS)*

Les objectifs de cette Maison du sport sont de mettre des locaux à la disposition des différents acteurs sportifs (athlètes, sportifs, fédérations ou toute autre personne physique ou morale liée au sport d'une quelconque manière), de promouvoir et d'améliorer la visibilité du sport à Genève, d'encourager les échanges et les synergies entre les différents acteurs sportifs (athlètes, sportifs, fédérations ou toute autre personne physique ou morale liée au sport d'une quelconque manière) ainsi que de développer l'accessibilité au sport à Genève (aux clubs et associations).

A ce jour, plus de 20 associations ont manifesté leur intérêt pour occuper, de façon permanente ou à temps partiel, les bureaux qui seront mis à disposition, dont les sept associations qui sont aujourd'hui logées à la villa Plonjon.

Il est aussi important de noter qu'à proximité de cette Maison du sport sera construite une auberge de jeunesse pour laquelle le futur droit de superficie qui

sera accordé par votre Conseil mentionnera expressément qu'elle devra mettre ses chambres à disposition des sportifs utilisant les installations du centre sportif du Bois-des-Frères, offrant ainsi un lieu de vie au sein d'un milieu sportif. Cette installation permettra aux associations et clubs sportifs de mettre sur pied, à l'instar de Macolin, des camps, conférences et formations, ce qui confèrera à cette Maison un rôle exclusif et central du sport dans notre région.

Le premier étage est constitué de:

- huit bureaux de 15 m<sup>2</sup> chacun;
- deux espaces de coworking de 30 m<sup>2</sup> chacun;
- une salle de conférence de 48 m<sup>2</sup>;
- un espace convivial de m<sup>2</sup>;
- des espaces communs (WC, photocopies, locaux techniques) pour une surface totale de 42 m<sup>2</sup>.

Le second étage est constitué de:

- sept bureaux de 15 m<sup>2</sup> chacun;
- deux espaces de coworking de 30 m<sup>2</sup> chacun;
- une salle de conférence de 36 m<sup>2</sup>;
- une salle de cours de 36 m<sup>2</sup>;
- un espace accueil de 10 m<sup>2</sup>;
- deux espaces café de 10 m<sup>2</sup> chacun;
- des espaces communs (WC, photocopies, locaux techniques) pour une surface totale de 32 m<sup>2</sup>.

Le SPO déléguera la gestion de ce lieu à une structure à but non lucratif, en principe l'association SportiGenève. Une convention entre cette structure et le SPO en précisera les modalités. Concernant l'attribution des bureaux, celle-ci se fera d'entente entre le SPO et cette structure via la création d'une commission d'attribution.

Les espaces communs dont l'accueil, les bureaux de coworking, ainsi que l'utilisation des salles de conférences et de cours seront gérées par cette structure qui devra fournir les prestations suivantes.

### *Informations/orientations*

Aider les comités face à leur défi quotidien sur la gestion de leur club ou association et répondre à toutes leurs interrogations en leur fournissant des conseils sur la gouvernance et la gestion courante.

*Support administratif*

Face aux contraintes de notre société, l'association aura pour mission d'accompagner et de soutenir les acteurs du monde sportif dans leurs démarches auprès des tiers tels que les administrations publiques, les autorités, etc. En effet, la gestion des clubs, associations et manifestations implique la coordination de plusieurs services publics comme la police, les services logistiques, de subventions, etc.

*Expertise*

Les acteurs du monde sportif, associations, clubs et athlètes doivent faire face à des défis de plus en plus difficiles. Le système du sport est confronté à des exigences croissantes sur les plans financiers, sportifs, sécuritaires, médicaux et autres. Le soutien d'experts ayant une connaissance approfondie du système fédéral en termes de formation, de gestion du sport de masse, de l'élite individuelle et collective ainsi que des manifestations est devenu primordial.

*Secrétariat/comptabilité/droit/gestion/communication/graphisme/webdesign*

Le but est de soulager les bénévoles qui font toute la partie administrative de leur comité car souvent ils ne disposent pas des moyens pour rémunérer un tiers qui se chargerait de ces tâches. La volonté de l'association est de pouvoir mutualiser ces besoins et de pouvoir offrir des prestations de «back office» à un coût abordable.

La mutualisation des bases de données bénévoles est également un sujet qui a été régulièrement abordé par le monde sportif. La difficulté de trouver des bénévoles pour les manifestations est moindre, c'est un fait lié au côté ponctuel de l'investissement, mais le besoin en bénévoles au quotidien (transport, entraîneur, encadrants, etc.) est de plus en plus important et, au regard des contraintes de la vie quotidienne, peu de personnes sont prêtes à s'investir de manière régulière. La mutualisation pourrait permettre à terme une rémunération et une répartition des forces entre plusieurs associations.

*Mise à disposition d'espaces*

Le monde sportif doit également faire face à un manque criant de locaux, de bureaux, de locaux de stockage et de salles de conférence. Les coûts liés à ces espaces ne sont pas anodins. La Ville de Genève, par l'entremise du SPO, a montré sa volonté de trouver une solution pour répondre à cette problématique en développant notamment des espaces de coworking et des salles de conférence en accès libre.

*Formations*

Cours et conférences dans les domaines de compétences diverses tels que santé, nutrition, sociologie, gestion de conflit, etc.

*Locaux techniques dans les sous-sols des immeubles de logement (bâtiment B, FVGLS)*

Le réaménagement des espaces extérieurs jouxtant le centre sportif du Bois-des-Frères induit également la réorganisation des espaces extérieurs de stockage. Le SPO bénéficie actuellement d'un appentis couvert pour le stockage des machines (tracteurs, tondeuses, balayeuses, remorque, etc.) qui sera démoli lors de la réalisation des immeubles prévus par le PLQ. Il est essentiel pour le fonctionnement du centre sportif de pouvoir entreposer ces machines à l'abri, ainsi que de bénéficier d'espaces de rangements et de dépôts supplémentaires.

**Situation foncière**

En date du 18 mars 2014 le Conseil municipal a autorisé le Conseil administratif à constituer deux droits distincts et permanents de superficie (DDP) au profit de la FVGLS pour la construction des bâtiments B et C sur les parcelles N<sup>os</sup> 4222 et 5579 (futurs parcelles 5851, 5852 et 5853) (proposition PR-1029). Les servitudes qui sont proposées à votre Conseil dans le cadre de la présente proposition grèveront le droit de superficie qui sera constitué au profit de la FVGLS.

**Description et montage de l'opération**

En raison des nuisances sonores produites par la route de Vernier, la FVGLS a été intéressée à prévoir dans le cadre du concours d'architecture précité deux étages inférieurs de locaux administratifs sur rez de l'immeuble B situé parallèlement à la route de Vernier. Le département de la culture et du sport a proposé de pouvoir bénéficier de ces deux étages inférieurs de locaux administratifs de l'immeuble B prévu selon le PLQ 29 819 afin d'y loger la Maison du sport.

La FVGLS, au bénéfice du futur DDP, est en charge de la réalisation de l'intégralité du bâtiment dont la construction est prévue courant 2020. La responsabilité d'aménagement de ces futurs niveaux lui incombe.

Ainsi, la Ville de Genève se porte acquéreur de locaux vendus clés en main et s'affranchit de tout risque lié à la construction.

Les travaux pour les aménagements intérieurs de ces 583 m<sup>2</sup> de bureaux, à la charge du maître d'ouvrage (MO), concernent essentiellement la plâtrerie et la peinture de l'ensemble ainsi que la menuiserie intérieure, la serrurerie, les faux

plafonds, les parois acoustiques et les revêtements de sol, les luminaires fixes, auxquels il faut ajouter les protections solaires des coupoles et les stores aux vitres. Pour ce qui concerne les installations de sécurité, il est prévu le contrôle d'accès et d'intrusion relié au centre de sécurité habituel du SPO.

Plus précisément, les aménagements devront comprendre notamment les éléments suivants:

- du carrelage jusqu'au plafond sur les zones prévues;
- tous les bureaux doivent être équipés de fenêtres ouvrantes;
- boîte de sol, installation de prises en périphérie des locaux/RJ45 et 3 × T13 par poste de travail;
- installation d'un rack informatique pour la distribution informatique dans tous les bureaux;
- installation d'antennes wifi dans les parties communes;
- installation d'un système online de type Salto pour le contrôle d'accès;
- fourniture des éléments actifs du rack informatique à charge du MO (switches, etc.);
- la fourniture du rack ainsi que l'architecture du réseau universel sont inclus au CFC 23;
- installation d'une fibre optique par la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC);
- la norme 382/1 de 2015 impose une automatisation des stores (interrupteurs).

Les surfaces concernées étant parties intégrantes du DDP, l'acquisition de ces locaux s'opérerait via l'octroi à la Ville de Genève d'une servitude d'usage exclusif de vingt ans. La servitude grèvera le futur DDP propriété de la FVGLS, aux deux premiers niveaux sur rez du bâtiment des parcelles N<sup>os</sup> 4222 et 5579, propriétés de la Ville de Genève.

Une servitude d'usage exclusif pour une durée de nonante-neuf ans de locaux de stockage de 277 m<sup>2</sup> pour le SPO, dans l'immeuble de logements B de la FVGLS sis sur la route de Vernier 115, parcelles N<sup>os</sup> 5579 et 4222 de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève. S'agissant de locaux de stockage, ils seront livrés sans aménagements spécifiques.

#### *Prix de vente «bâtiment» aménagé*

Le montant proposé par la FVGLS de 4 310 000 francs pour la servitude de vingt ans pour les deux étages de locaux administratifs aménagés selon les descriptifs protocolés dans les séances de juin 2018 a été accepté par le Conseil administratif le 29 août 2018.

*Prix de vente «locaux stockage»*

Le montant proposé par la FVGLS de 590 000 francs pour la servitude de nonante-neuf ans pour un dépôt de 277 m<sup>2</sup> a été accepté par le Conseil administratif le 29 août 2018.

**Adéquation à l'Agenda 21**

Les bâtiments pour lesquels la Ville de Genève inscrit cette servitude d'usage sont à très hautes performances énergétiques (THPE). Ils respecteront les stratégies adoptées par la Ville de Genève en matière d'énergie.

Ils produiront de l'électricité grâce à la construction de centrales solaires photovoltaïques sur les six toitures hautes.

**Amélioration de la qualité de l'air**

La solution finale de production de chaleur n'engendrera que peu d'émissions dans l'atmosphère et permettra ainsi de contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le respect de critères d'éco-construction concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, sera garanti, en particulier la prise en compte obligatoire de la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau ([www.eco-bau.ch](http://www.eco-bau.ch), chapitre «fiches CFC»).

**Estimation des coûts***Projet de délibération I – acquisition servitude y compris aménagements intérieurs*

Estimation du coût d'acquisition total selon offre de la FVGLS du 16 juillet 2018:

- bâtiment: deux étages administratifs aménagés;
- prix d'acquisition de la servitude de vingt ans: 4 472 800 francs.

*Projet de délibération II – acquisition servitude locaux de stockage*

Estimation du coût d'acquisition total selon offre de la FVGLS du 16 juillet 2018:

- bâtiment: un dépôt de 277 m<sup>2</sup>;
- prix d'acquisition de la servitude de nonante-neuf ans: 612 300 francs.

*Projet de délibération III – coûts d'acquisition de mobiliers et de matériels d'exploitation*

La Ville de Genève équipe les bureaux et les salles de conférences de la Maison du sport afin de mettre à disposition clés en main ces espaces de travail aux associations sportives.

L'estimatif de ces frais a été établi par le SPO en collaboration avec la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI).

	Fr.
Acquisition d'équipements et mobilier soit bureaux, tables, chaises, armoires et petit matériel	178 000
Acquisition de matériel spécifique au nettoyage et à la sécurité	<u>17 000</u>
Coût total	195 000

**Autorisation de construire**

Le projet de construction est au bénéfice d'une autorisation de construire déposée par la FVGLS et entrée en force le 28 août 2019 (DD 110 945/1).

**Délai de réalisation**

Le délai référendaire écoulé, les démarches administratives seront entamées en vue de l'acquisition de la servitude.

La mise en exploitation est envisagée pour l'année 2023. Le chantier de la FVGLS est prévu pour 2020 et devrait durer deux ans.

**Référence au 15<sup>e</sup> plan financier d'investissement (PFI) 2010-2031***Délibérations I et II*

Cet objet est prévu en qualité de projet actif sous le numéro N° 050.002.18 pour un montant de 4 900 000 francs avec une année de dépôt prévue en 2019.

*Délibération III*

Mobilier non prévu au PFI

**Budget de fonctionnement**

Consommation eau chaude et chauffage pour les locaux des premier et second étages et du sous-sol: 3600 francs toutes taxes comprises par an.

L'impact budgétaire sur le budget du SPO sera de 3600 francs.

Les autres charges liées à l'exploitation des locaux aux premier et second étages seront prises en charge par les occupants des bureaux, soit les associations sportives.

**Charges financières annuelles**

La charge financière annuelle nette est de 1,25%, amortie sur vingt ans pour les deux étages de l'immeuble et huit ans pour les locaux en sous-sol.

	Fr.
Délibération I: vingt ans	254 100
Délibération II: vingt ans	23 700
Délibération III: huit ans (mobilier)	<u>25 800</u>
soit un total de	303 600

**Services gestionnaire et bénéficiaire***Délibérations I et II*

Le service gestionnaire est l'Unité opérations foncières du département des constructions et de l'aménagement pour les deux servitudes. Le service bénéficiaire des deux crédits est le SPO, du département de la culture et du sport.

*Délibération III*

Le service gestionnaire et bénéficiaire est le SPO du département de la culture et du sport.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet: Maison du sport – immeuble FVGLS à la route de Vernier 115**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
<b>Délibération I et II</b>		
Acquisition des servitudes d'usages des locaux	4 900 000	X%
Frais d'enregistrement et émoluments du RF	179 000	X%
Frais de notaires et divers	8 000	
<b>Coût total TTC</b>	<b>5 085 000</b>	<b>100%</b>
<b>Délibération III</b>		
Acquisition de mobiliers et matériels d'exploitation	195 000	100%
<b>Coût total TTC</b>	<b>5 280 000</b>	

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des sports

**CHARGES**

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP
31 - Dépenses générales	3 600	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	303 600	
36 - Subventions accordées	0	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>307 200</b>	

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	

**Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement -307 200**

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Néant

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

### *PROJET DE DÉLIBÉRATION I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir des locaux administratifs aménagés selon les besoins du Service des sports pour la Maison du sport d'une surface de 583 m<sup>2</sup> via l'octroi d'une servitude d'usage exclusif de vingt ans au profit de la Ville de Genève, sur le futur droit de superficie propriété de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pour le prix de 4 310 000 francs.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 472 800 francs (frais d'acte, droits d'enregistrement et émoluments compris) en vue de cette acquisition.

*Art. 3.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 472 800 francs.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2042.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 6.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

*Art. 7.* – L’opération ayant un caractère d’utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d’Etat l’exonération des droits d’enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et k) de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

vu l’accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

vu le but d’utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir des locaux administratifs aménagés selon les besoins du Service des sports d’une surface de dépôt de 277 m<sup>2</sup> via l’octroi d’une servitude d’usage exclusif de nonante-neuf ans au profit de la Ville de Genève, sur le futur droit de superficie de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social pour le prix de 590 000 francs.

*Art. 2.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 612 300 francs (frais d’acte, droits d’enregistrement et émoluments compris) en vue de cette acquisition.

*Art. 3.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l’article 2 au moyen d’emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 612 300 francs.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l’article 2 sera inscrite à l’actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2052.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

*Art. 6.* – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

*Art. 7.* – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION III*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 195 000 francs destiné à l'acquisition de mobiliers et de matériels d'exploitation pour la Maison du sport afin de mettre à disposition clés en main ces espaces de travail aux associations sportives.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 195 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

*Annexe:* extrait du PLQ 29 819



**La présidente.** Sans ouvrir le débat, je fais voter le renvoi direct de la proposition PR-1410 à la commission des finances, comme le proposent le bureau et les chefs de groupe.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des finances est accepté sans opposition (70 oui et 1 abstention).

## **9. Proposition du Conseil administratif du 10 juin 2020 destinée à l’ouverture d’un crédit budgétaire supplémentaire de 6 879 505 francs pour financer le dispositif d’hébergement d’urgence de la Ville de Genève (PR-1411).**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

### **1. Contexte**

Genève est une des villes les plus prospères au monde où la richesse annuelle produite par habitant avoisine les 100 000 francs. Pourtant, les longues files d’attente observées ces derniers mois pour se nourrir nous ont rappelé cette réalité implacable: la précarité et l’exclusion ne disparaissent pas spontanément avec d’excellents résultats économiques.

L’urgence sanitaire de ce printemps a engendré une crise économique, sociale et humaine qui aggrave en premier lieu la situation des plus précaires et met inévitablement davantage de personnes à la rue.

Dans ce contexte, le Conseil administratif a la ferme ambition de renforcer la tradition humaniste de Genève en garantissant l’accueil des personnes sans abri. Des locaux idoines et des ressources adaptées à la situation sociale et sanitaire seront les premiers remparts face à une potentielle deuxième vague du Covid-19.

De plus en plus d’enfants, de femmes, d’hommes et de personnes âgées vivent dans la pauvreté. Le destin des personnes peut basculer soudainement et celles-ci se retrouver sans abri. A Genève, les visages de l’exclusion sociale se diversifient et se complexifient sous les effets combinés des flux migratoires, de la précarisation de l’emploi, de la pénurie de logements à prix abordables, de problématiques de santé psychique et physique et de la montée des individualismes.

La précarité tout comme l’exclusion sociale sont des phénomènes multifactoriels et multidimensionnels qui ne correspondent pas à un état statique mais à un processus de disqualification, de marginalisation et de stigmatisation sociale.

Vivre à la rue est l’une des formes les plus visibles de l’exclusion sociale. Genève, comme d’autres villes urbaines, n’échappe pas au phénomène du sans-abrisme et sa position géographique de ville frontière la prédestine à être un lieu de passage.

Depuis plus de vingt ans, la Ville de Genève combat le sans-abrisme avec le soutien indéfectible de nombreuses associations qui œuvrent sans relâche à resserrer les mailles de notre filet social. Plus que jamais conscient de leurs efforts, le Conseil administratif souhaite ici leur rendre hommage.

La réalité du nombre de personnes sans-abri à Genève est difficilement perceptible. L’absence de statistiques fédérales ou cantonales ne permet pas de communiquer des chiffres exacts sur l’ampleur du sans-abrisme.

Néanmoins, les statistiques d’entrées dans le dispositif d’urgence hivernal de la Ville de Genève illustrent une forte croissance au fil des années. En 2001, moins de cent personnes sans domicile ont fréquenté le dispositif hivernal que la Ville ouvrirait pour la première fois. Dix-huit ans plus tard, plus de mille deux cents personnes ont été accueillies.

Au-delà des chiffres, il convient de relever que le spectre du sans-abrisme n’est pas seulement circonscrit aux personnes sans-abri. Il englobe aussi les habitant-e-s de logements précaires et insalubres qui risquent de devenir un jour et à leur tour des sans-abri.

## **2. Historique et présentation du dispositif d’hébergement d’urgence en Ville de Genève**

Depuis 2001, la Ville de Genève déploie un hébergement des sans-abri durant la période hivernale, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars. A l’origine, le Service social a eu recours à un, puis deux abris de la protection civile (Vollandes puis Richemont) dans lesquels les sans-abri étaient accueillis de 19h à 8h (13h/24). Durant cinq mois les sans-abri bénéficiaient d’une prestation d’accueil en soirée, d’un repas, de l’accès à des sanitaires et à une douche, d’un lit, et d’un petit déjeuner. En cas d’épisode de grand froid, d’autres abris étaient mobilisés, avec le soutien de la protection civile.

Pour répondre à l’augmentation du nombre de personnes sans-abri, le dispositif a été sensiblement renforcé ces dernières années, conformément à la volonté du Conseil administratif exprimée en 2015: «zéro sans-abri en 2020». Il faut souligner en particulier les initiatives prises par le Conseil municipal, qui ont permis des avancées majeures.

Depuis l’été 2018, les personnes les plus fragilisées dans leur santé physique et/ou psychique sont hébergées tout au long de l’année. Dans un premier temps, la Croix-Rouge genevoise a assuré cet hébergement, dans l’abri de protection

civile de Richemont; dans un second temps, le Service social a assumé lui-même cette prestation avec l’appui des HUG pour le volet médical.

Avant la crise sanitaire, le Service social gérait ainsi l’abri PCi de Richemont (50 places l’été et 100 places l’hiver) et l’abri PCi des Vollandes (100 places l’hiver).

Ces prestations étaient complétées par les activités des associations partenaires, subventionnées par la Ville de Genève – dont l’Armée du Salut (Accueil de nuit) et Carrefour Rue. En décembre 2018, puis au printemps 2019, le Conseil municipal a voté deux crédits supplémentaires, afin d’étendre la prise en charge des sans-abri aux personnes seules et aux familles. Ces crédits ont permis de financer, d’une part, le collectif d’associations CAUSE, issu du CAPAS, qui proposait une halte de nuit, puis des *sleep-in* pour accueillir des sans-abri et, d’autre part, l’association Païdos en charge de l’hébergement des familles sans abri dans des appartements (projet HUMA).

La pandémie de Covid-19 est venue bouleverser ces dispositifs.

### **3. Crise sanitaire et incertitudes liées à l’avenir**

La mise en place du semi-confinement a conduit la Ville de Genève, pour elle l’état-major de conduite des opérations ORCOC, à revoir les modalités de prise en charge des sans-abri.

Les hébergements proposés par la Ville dans des abris de protection civile souterrains ou les *sleep-in* organisés par le CAUSE sont rapidement apparus inadéquats: la promiscuité, le manque d’espace, le manque de sanitaires et de douches (*sleep-in*) ne permettaient pas d’assurer un confinement respectueux de ces personnes, pas plus que le respect des règles de distanciation sociale ou d’hygiène.

Le 11 mars 2020, le Conseil administratif validait le transfert des personnes les plus fragiles, hébergées dans l’abri de protection civile de Richemont, vers le Centre de Frank-Thomas; le 18 mars, le Conseil décidait que la Ville de Genève assurerait seule la prise en charge des sans-abri dans le dispositif de la caserne des Vernets dès son ouverture. Le Service social était invité à adapter son dispositif en conséquence.

Le 21 mars au soir, le Centre de Frank-Thomas hébergeait 80 personnes. Dès le 31 mars, la caserne des Vernets recevait progressivement le public hébergé aux Vollandes, puis celui pris en charge par le CAUSE dans ses structures.

Ces deux centres d’hébergement sont depuis lors gérés par le Service social et émergeant à son budget. Le Service social a mobilisé des collaboratrices et collaborateurs issu-e-s de ses différentes unités pour assurer cette nouvelle prestation;

il a pu bénéficier de nombreux soutiens, celui du Service d’incendie et de secours, avec la mobilisation de pompiers volontaires; celui de la protection civile, avec la mise à disposition d’une trentaine d’astreints; celui des services de l’administration municipale, avec l’affectation d’une trentaine de collaboratrices et collaborateurs dans ce dispositif.

A fin mai, le dispositif abritait plus de 330 personnes, 115 accueillies au Centre de Frank-Thomas et 225 à la caserne des Vernets, tout au long de la journée (24h/24). Il a permis de confiner et donc de préserver ces personnes, dont un grand nombre est vulnérable.

Après deux mois de crise, le bilan est positif: le nombre de personnes infectées est finalement très faible. Le bilan aurait été probablement plus lourd si la Ville de Genève n’avait pas pris ces dispositions. Si d’aventure une recrudescence du Covid-19 était constatée, le dispositif serait adapté aux normes sanitaires édictées par l’OFSP.

Dans un courrier du 8 mai 2020 adressé à l’état-major ORCOC, les autorités sanitaires cantonales ont exprimé leur souhait que ce dispositif reste opérationnel, 24h/24, jusqu’à la mi-juillet.

Avec le recul de la pandémie, constaté depuis une quinzaine de jours, la question se pose du redimensionnement de ce dispositif.

Certains acteurs vont se retirer du dispositif: l’Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) a annoncé fin mai le retrait des astreints de la protection civile pour la mi-juin; les services de l’administration municipale attendent également le retour des collaboratrices et collaborateurs détachés auprès du Service social, afin qu’ils et elles reprennent leurs activités courantes.

Afin de faire face à ces départs, le Service social pourra bénéficier du soutien des pompiers volontaires de la Ville de Genève jusqu’au 8 juillet.

Le Service social a également repensé la prestation d’accueil en réduisant, dès le 15 juin, les heures d’ouverture des deux centres, désormais fermés en journée. Il ne s’agit plus désormais de confiner les personnes sans-abri, mais plutôt de maintenir un hébergement de nuit, pour des raisons sanitaires et humanitaires tant il est vrai que le virus circule encore et qu’une nouvelle vague reste hélas possible.

A ces considérations s’ajoutent les chaleurs estivales, et le risque de canicule, qui invitent à protéger les personnes vulnérables, en leur proposant un repas le soir, l’accès à une douche et surtout un toit et un lit pour la nuit.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil administratif propose de prolonger le dispositif d’hébergement d’urgence, en tenant compte de la nécessité de remettre aux autorités cantonales la caserne des Vernets.

Dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV), celle-ci est destinée à être détruite pour faire place à un ensemble de logements et d’équipements publics, dont une école, une crèche et une maison de quartier.

Initialement planifiés dès la mi-juillet 2020, les travaux de démolition devraient être reportés au mois de septembre 2020, à la demande du Conseil administratif.

Dès lors, il est nécessaire de chercher de nouveaux lieux pour héberger les sans-abri, dès le mois de septembre, en remplacement de la caserne des Vernets, et en complément du Centre de Frank-Thomas, qui demeurera ouvert. L’administration municipale recherche d’ores et déjà des solutions d’hébergement, qu’elles soient assurées demain par le Service social lui-même ou par les partenaires associatifs.

En tout état de cause, et à défaut d’autres solutions plus satisfaisantes, le Service social pourra accueillir les hommes seuls, hébergés à la caserne des Vernets, dans les abris de protection civile de Vollandes (entre 50 et 100 places), voire de Vollandes et de Richemont, si les conditions sanitaires limitent la capacité d’accueil de l’abri des Vollandes.

L’accueil en abri PCi génère d’autres types de problématiques et le Conseil administratif est acquis à l’idée de trouver des solutions pérennes d’hébergement en surface. Dans cette optique, un travail doit se faire avec l’Etat, les communes genevoises et les partenaires associatifs qui devrait aboutir ces prochains mois.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif vous propose ce crédit supplémentaire complétant le budget du Service social qui couvre les prestations suivantes:

- le dispositif d’hébergement d’urgence tel qu’il a fonctionné depuis le début de la crise sanitaire jusqu’à fin mai 2020 (caserne des Vernets et Centre de Frank-Thomas, 24h/24) (non budgété);
- prolongation de l’hébergement des personnes sans-abri dans le Centre de Frank-Thomas, tant que celui-ci sera disponible<sup>1</sup> (grands précaires, femmes seules, Centre de Frank-Thomas 130 places 12h/24) (dispositif prévu au budget du Service social);
- prolongation de l’hébergement des personnes sans-abri, accueillies à la caserne des Vernets, jusqu’au 31 août 2020 (hommes seuls, 225 places 12h/24) (non budgété);
- dès le 1<sup>er</sup> septembre, ouverture de deux abris de protection civile pour prendre le relais de la caserne des Vernets (hommes seuls, 100 places 12h/24) (non budgété), sans préjudice des autres options qui doivent être explorées avec les partenaires associatifs.

---

<sup>1</sup> Dans le courant de l’année 2021, le Centre de Frank-Thomas sera détruit pour faire place aux lots B et C de la gare des Eaux-Vives, dont la réalisation a été retardée.

Le prolongement du dispositif d’hébergement permettra de garantir un accueil de nuit en continu jusqu’à la période hivernale, dans un contexte incertain quant à l’évolution sanitaire des prochains mois.

Enfin, il convient de préciser que le Service social renoncera dès le 15 juin 2020 à assurer une distribution de repas le midi dans les centres d’hébergement qui seront fermés en journée.

Le Service social poursuivra les distributions de repas chaque jour ouvré au Club social rive gauche (200 repas par jour). La plupart des associations œuvrant dans la distribution de repas devraient être opérationnelles prochainement; au surplus, le Service social disposera d’un budget supplémentaire pour appuyer ces associations.

Cette solution devra être reconsidérée si la pandémie se développe dans les prochains mois.

#### **4. Aspects budgétaires et financiers**

Depuis le début de la crise sanitaire, le Conseil administratif a pris les décisions sur la base des dispositions de l’art. 48 lettre m) de la loi sur l’administration des communes (LAC), qui l’autorise «(...) [à] prendre toutes les mesures provisionnelles dont l’urgence est commandée par les intérêts de la commune».

En Ville de Genève, le règlement concernant la coordination et la conduite des moyens d’intervention et de soutien des services de la Ville de Genève en cas de situations exceptionnelles survenant sur son territoire (LC 21 438) fixe dans son article 13 que: «Le financement des mesures décidées par l’ORCOG est assuré par le budget des services, lesquels bénéficient d’une autorisation de dépassement par anticipation validée par le Conseil administratif.»

Le Conseil administratif ayant validé le principe de l’ouverture du Centre de Frank-Thomas et de la caserne des Vernets, c’est donc à bon droit que ces dépenses ont été engagées.

Avec la fin annoncée de l’urgence sanitaire et la possibilité donnée au Conseil municipal de se réunir et de délibérer, le Conseil administratif a entendu lui soumettre les dépenses encourues et celles projetées, afin d’assurer l’accueil des personnes sans-abri jusqu’au 31 décembre 2020 à tout le moins, sans préjudice des décisions qui seront prises en septembre, compte tenu de l’évolution de la pandémie.

Pour financer le dispositif d’hébergement d’urgence jusqu’au 31 décembre 2020, comprenant également la période extraordinaire liée au Covid-19, le Service social devra faire face à des dépenses supplémentaires de 6 879 505 francs.

En francs	Total
30 Charges du personnel	1 837 054
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	4 369 326
Dont:	
Sécurité	2 978 843
Nettoyage	969 406
Autres charges (buanderie, matériel...)	421 078
36 Charges de transfert (subvention)	673 125
Dont Repas du soir	673 125
Total du crédit supplémentaire	<b>6 879 505</b>

Ce crédit supplémentaire a été établi en tenant compte de deux hypothèses:

- il est estimé que la situation sanitaire requerra le respect de mesures de distanciation; si tel devait être le cas, la capacité des abris de protection civile serait limitée à 50 places et il conviendrait d'ouvrir deux abris pour assurer une capacité de 100 places; s'il n'était toutefois plus nécessaire de respecter ces mesures de distanciation, le Service social pourrait n'opérer qu'un seul abri de 100 places; le coût du dispositif serait alors réduit de 950 000 francs au total (chapitres 30 et 31);
- le plan financier mentionne un budget pour financer les repas du soir servis dans les centres et les abris, ainsi que les petits déjeuners. Par le passé, la Ville de Genève a bénéficié du soutien de la Fondation Partage, qui a contribué à une réduction substantielle des coûts; si la Ville devait à l'avenir obtenir un tel soutien, la charge financière s'en trouverait réduite d'environ 350 000 francs (chapitre 36).

Une autorisation de dépenses n'est pas une obligation de dépenses: ainsi, si le dispositif devait évoluer, que d'autres options d'hébergement ou de prise en charge se présentaient, organisées par le Service social ou par des partenaires associatifs, elles seraient bien évidemment examinées, à concurrence des montants indiqués dans ce crédit budgétaire.

Le crédit budgétaire sollicité aurait ainsi les incidences suivantes sur le budget du Service social, pour les rubriques concernées:

Service social	Budget 2020 voté	Crédit budgétaire	Budget 2020 ajusté
30 Charges du personnel	14 325 632	1 837 054	16 162 686
31 Biens, services et autres charges	3 584 301	4 369 326	7 953 627
36 Charges de transfert (subv.)	16 071 197	673 125	<u>16 744 322</u>
Total (francs)	33 981 130	6 879 505	<u>40 860 635</u>

Le coût du dispositif d’hébergement d’urgence est à considérer au regard de la qualité de la prestation et de sa pertinence sur un plan sanitaire.

Les prestations d’hébergement du Service social répondent à un vrai besoin humanitaire et social. La qualité de la prise en charge et des prestations, l’écoute et le suivi des bénéficiaires, les prestations de soins sont largement reconnus par les professionnels de l’aide sociale.

Sur le plan sanitaire, aucun décès n’a été enregistré depuis le début de la pandémie, dans un groupe de personnes particulièrement vulnérables, et le nombre d’hospitalisations est resté limité (deux cas). Le risque de contagion de la population en général a été réduit, en raison de la baisse de la fréquentation de l’espace public (parcs, places publiques, gare...).

Enfin, il faut relever également qu’aucun incident significatif n’est survenu.

## **5. Solutions d’hébergement pérennes**

Le Conseil administratif est plus que jamais déterminé à sécuriser l’accueil des personnes sans-abri en garantissant des conditions d’existence dignes.

Si la situation sanitaire inédite de ce printemps a démontré la formidable capacité d’adaptation et le grand professionnalisme des acteurs de terrain, elle a aussi révélé le besoin impérieux en solutions d’hébergement pérennes et adaptées à la situation sociale et sanitaire de notre collectivité.

L’avant-projet de loi du Conseil d’Etat mis en consultation début 2020 va dans le sens d’une clarification des rôles et responsabilités des acteurs institutionnels et concrétise notamment le rôle de l’Etat dans la mise à disposition de bâtiments destinés à l’hébergement des personnes sans-abri.

Si le Conseil administratif salue la volonté du Conseil d’Etat d’avancer sur ce dossier complexe, il ne peut seulement se raccrocher à l’espoir d’un vote rapide du Grand Conseil.

Dès maintenant et en concertation avec le Conseil d’Etat et les associations, le Conseil administratif, pour lui sa conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, se mobilise pour trouver les solutions pérennes propres à résoudre définitivement la problématique de l’hébergement des personnes sans-abri.

## **Conclusion**

Au vu de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet de délibération suivant.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 6 879 505 francs destiné à financer le dispositif d’hébergement d’urgence de la Ville de Genève.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l’article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2020 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l’article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2020 du Service social, cellule de gestion 50070005:

	Fr.
30 Charges du personnel	1 837 054
31 Biens, services et autres charges d’exploitation	4 369 326
36 Charges de transfert (subvention)	673 125

*Annexes:*

- tableau dispositif d’hébergement d’urgence
- présentation dispositif d’hébergement d’urgence (CCSJ)
- tableau répartition du crédit supplémentaire
- courrier du 8 mai 2020 de la Direction générale de la santé

SEANCE DU 22 JUILLET 2020 (après-midi)  
 Proposition: Covid-19 – hébergement d'urgence

**DISPOSITIF D'HEBERGEMENT D'URGENCE EN PERIODE - Budget 2020 et en Situation COVID dès avril 2020** 04.06.2020

	1	2	3	Dispositif COVID-19 Ouverture H24 Du 16.06 au 31.08	Dispositif COVID-19 Ouverture nocturne Du 01.09 au 31.12.2020
Nombre de sites	1	2	3		
Bâtiment(s)	Frank-Thomas (Abri PC Richemont Jusqu'en 2019)	Frank-Thomas Caserne des Verriets Bât. 1000 et 2000	Frank-Thomas Caserne des Verriets Bât. 1000 et 2000	Frank-Thomas Abri PC Richemont et Vollardes	Frank-Thomas Abri PC Richemont + Voll.
Nombre de places	Eté: 90 / Hiver:170	355	355	2 x 50	230
Ouverture	Nocturne (13 h)	En continu (24 h)	Nocturne (13 h)	Nocturne (13 h)	

**Estimation du coût d'un mois de fonctionnement**

	Budget 2020 1 mois linéaire	Dispositif COVID-19 Ouverture H24 Du 02.04 au 15.06	Dispositif COVID-19 Ouverture nocturne Du 16.06 au 31.08	Dispositif COVID-19 Ouverture nocturne Du 01.09 au 31.12.2020
Budget annuel 2020	2'122'908 CHF	657'000 CHF	547'000 CHF	254'500 CHF
Charges du personnel *	352'676 CHF	21'000 CHF	405'000 CHF	137'735 CHF
Sécurité **	112'003 CHF	9'000 CHF	139'000 CHF	32'000 CHF
Nettoyage	174'000 CHF	5'000 CHF	130'000 CHF	42'000 CHF
Repas /Hygiène pers	304'051 CHF	12'000 CHF	84'000 CHF	30'000 CHF
Autres charges d'exploitation	3'497'623 CHF	168'000 CHF	1'905'000 CHF	817'688 CHF
<b>Total</b>	<b>2'983'341 CHF</b>	<b>1'867'000 CHF</b>	<b>3'676'000 CHF</b>	<b>4'762'341 CHF</b>
Coût mensuel 1 place	20.6	11.7	63.4	24.6
* EPT	20.5 h /jour	15 h /jour	408 h /jour	83.5 h /jour
** Nb H agents Sécu.	20.5 h /jour	15 h /jour	288.75 h /jour	121.25 h /jour

---

Pour vous, avec vous. Ensemble

# Crise COVID-19 / Hébergement d’urgence étendu

Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Christina Kitsos  
Frédéric Vallat  
Philipp Schroft

18 juin 2020

Genève,  
ville sociale et solidaire

[www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch)



## **Table des matières**

- 1. Raison d'être et objectif**
- 2. Evolution en 5 étapes et état actuel**
- 3. Evolution prévue**
- 4. Questions**

## 1. Raison d’être

- a) Le Conseil fédéral a recommandé de «**rester à la maison**». Les hébergements d’urgence alors accessibles en Ville de Genève (offres associative et municipale) ne permettraient pas à toutes les personnes sans-abri présentes sur le territoire de satisfaire cette recommandation :
- Nombre de places insuffisant
  - Pas de lieu de vie où rester en journée
- a) Impossible de satisfaire les exigences d’un éventuel confinement strict
- b) Risque sanitaire.

---

Pour vous, avec vous. Ensemble

## 1. Objectif

Héberger et prendre en charge les personnes sans abri dans un dispositif durant toute la période de crise sanitaire COVID-19, dans une finalité de santé publique:

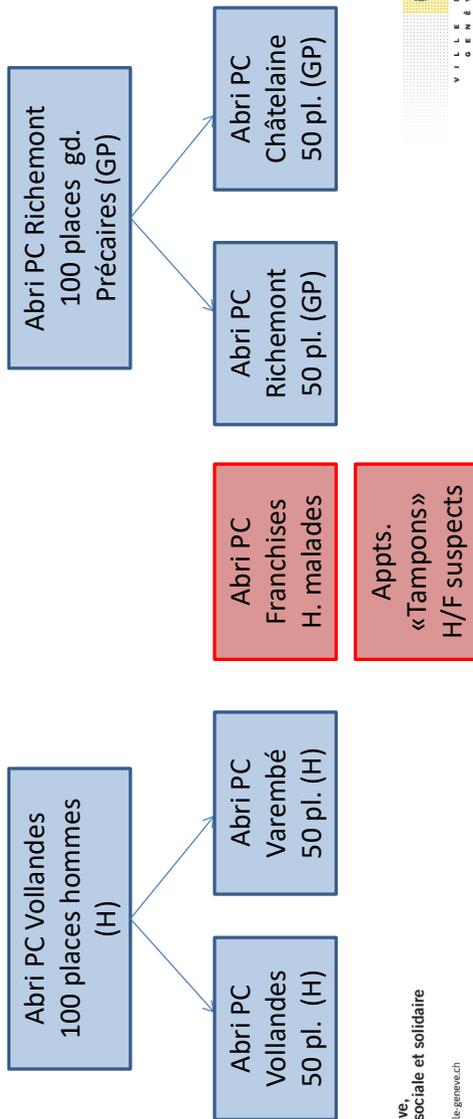
- a) Niveau individuel (accès à l'hygiène, espace en suffisance, possibilité de prise en charge différenciée en cas de maladie, 3 repas/jour, sécurité sanitaire)
- b) Ensemble de la population (limiter la potentielle propagation du virus par ce public à risque).

Pour vous, avec vous. Ensemble

## 2. Evolution en 5 étapes et état actuel

**Etape 1:** réponse immédiate au problème sanitaire et aux consignes de l'OFSP en termes de respect des distances sociales :

Entre le 12 et le 15 mars

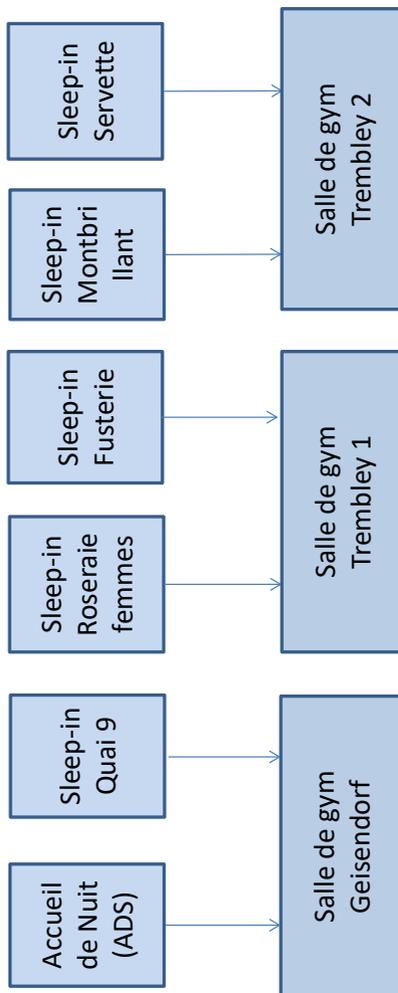


Pour vous, avec vous. Ensemble

## 2. Evolution en 5 étapes et état actuel

Entre le 16 et le 17 mars

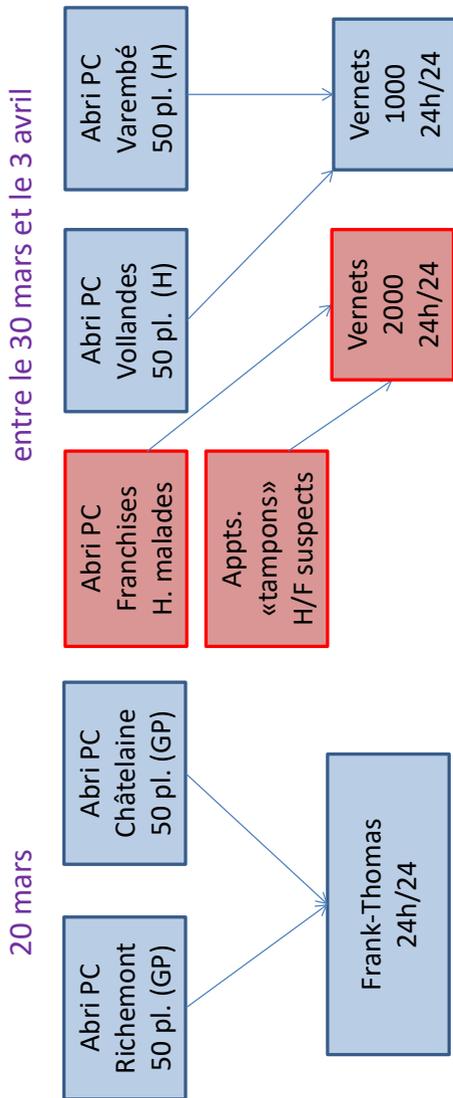
Ouverture de salles de gym pour permettre aux associations de respecter les consignes sanitaires de l'OFSP



Pour vous, avec vous. Ensemble

## 2. Evolution en 5 étapes et état actuel

- **Étape 2** : évolution de dispositifs de nuit à des dispositifs 24h/24 avec chambres individuelles ou nombre réduit de personnes

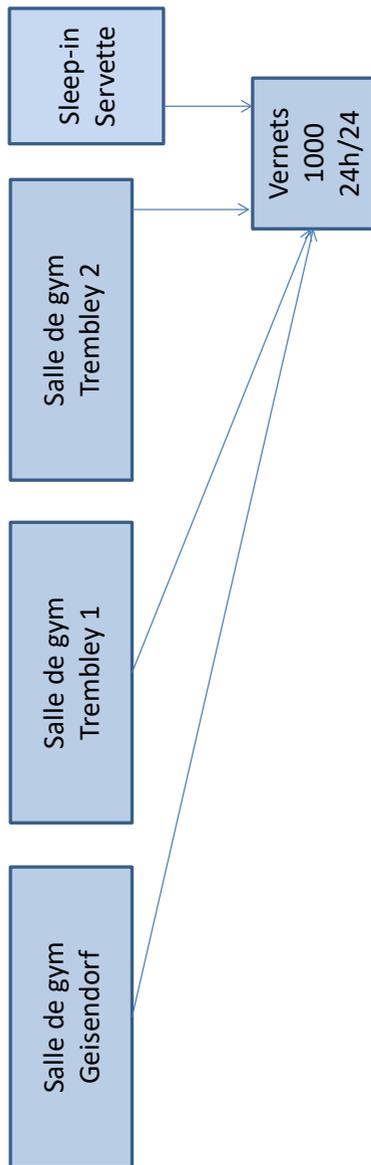


Pour vous, avec vous. Ensemble

## 2. Evolution en 5 étapes et état actuel

**Etape 3** : les personnes hébergées par le CAUSE sont accueillies dans le bâtiment principal des Vernets.

entre le 17 et le 21 avril



---

Pour vous, avec vous. Ensemble

## 2. Evolution en 5 étapes et état actuel

**Etape 4** : structures ouvertes le soir et la nuit

Dès le 15 juin

Frank-Thomas  
12h/24

Vernets  
1000  
12h/24



Pour vous, avec vous. Ensemble

## 2. Evolution en 5 étapes et état actuel

### Objectifs du bâtiment 2000

Accueillir en isolement les résidents du dispositif d'hébergement d'urgence de la ville de Genève et des associations partenaires qui sont:

- confirmés positifs au COVID 19 ne nécessitant pas une hospitalisation aux HUG
- cas suspects en attente de faire le test ou en attente du résultat du test.

Zones	Usage des espaces	Durée d'isolement	Capacité max théorique
VERTE REZ, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup>	Zone staff – pas de contact avec les résidents		
ORANGE 1 <sup>er</sup> -2 <sup>ème</sup>	Zone cas suspects	→ 10 jours	49 chambres individuelles
ROUGE REZ	Zone cas confirmés COVID-19	10 – 14 jours	30 3 dortoirs de 6 personnes

Genève.  
ville sociale et solidaire

[www.ville-geneve.ch](http://www.ville-geneve.ch)



## 2. Evolution en 5 étapes et état actuel

### Objectifs du bâtiment 1000

Fournir une offre complète d'hébergement, à savoir un lit en dortoir, un accès à l'hygiène, une sécurité sanitaire, repas.

Zones	Usage des espaces	Capacité max théorique
Niveaux 2, 3 et 4	Dortoirs, sanitaires, bagagerie	225 places 12 douches
Niveau 1	Réfectoire	80
REZ	Douches, buanderie, stock	18 douches



Pour vous, avec vous. Ensemble

## 2. Evolution en 5 étapes et état actuel



Frank-Thomas

Ancien foyer de l'aide aux migrants  
de l'Hospice général



---

Pour vous, avec vous. Ensemble

## 2. Evolution en 5 étapes et état actuel

### Objectifs de Frank-Thomas

Fournir une offre complète d'hébergement, à savoir un lit en chambre individuelle, un accès à l'hygiène, une sécurité sanitaire, des prestations infirmières (hors COVID), repas.

Capacité: 130 places (en version «chambres à 1 lit»)

---

Pour vous, avec vous. Ensemble

## 2. Evolution en 5 étapes et état actuel

Synthèse bénéficiaires au 29.05:

Site	Hommes	Femmes	Nuitées
Vernets	369	1	10'385
Frank-Thomas	98	82	6'750
		550	17'135

**COVID positifs: 18**

**Cas contacts et cas suspects: 40**

## 2. Evolution en 5 étapes et état actuel

### Décisions significatives:

- Courrier de la Direction Générale de la Santé du 08.05 : recommandation de maintien de l'accueil en 24/24 jusqu'à la mi-juillet
- Courrier de l'OCCPAM du 25.05: décision de retrait de la PCI le 15 juin
- Décision du Conseil administratif du 27.05 de réduire l'accueil à la soirée et la nuit dès le 15.06
- Courrier du Conseil d'état autorisant l'utilisation de la Caserne des Vernets jusqu'au 31.08

---

Pour vous, avec vous. Ensemble

### 3. Evolution prévue

#### Perspectives pour Frank-Thomas

- Obtention de l'autorisation de construire pour la réalisation de travaux pour répondre aux besoins initiaux (réfectoires, bagagerie, portail)
- Utilisation du bâtiment jusqu'au démarrage des travaux des lots B et C Gare des Eaux-Vives

#### Perspectives pour Vernets

- Utilisation du bâtiment jusqu'au 31.08 puis transfert dans les abris de Vollandes et Richemont

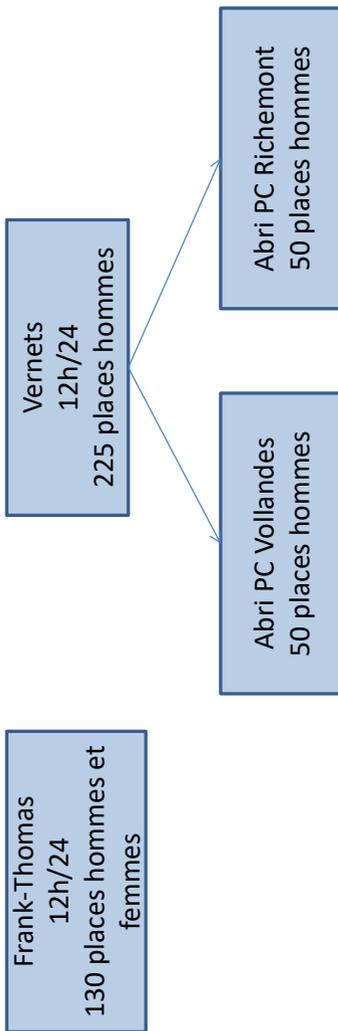
---

Pour vous, avec vous. Ensemble

### 3. Evolution prévue

**Etape 5** : redéploiement suite à la fermeture des Vernets

du 15 au 31 août (calendrier à préciser)



SÉANCE DU 22 JUIN 2020 (après-midi)  
Proposition: Covid-19 – hébergement d'urgence

**Pour vous, avec vous. Ensemble**

**Proposition du Conseil administratif du 10 juin 2020 destiné à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 6'879'505 pour financer le dispositif d'hébergement d'urgence de la Ville de Genève**

**Annexe 1 – Répartition du crédit supplémentaire**

Le crédit budgétaire permet de financer des dépenses de deux ordres :

- **Pour CHF 4 786 520** (estimation), les dépenses supplémentaires encourues dans le cadre de la pandémie de COVID 19 :
- **Pour CHF : 2 092 986** (estimation), les dépenses futures, partiellement financées par le budget du Service social (Frank Thomas) à hauteur de CHF 2 482 765, pour un coût total de CHF 4 575 751

Dépenses estimées (en francs)	Dépenses courantes Janv à mars	Dépenses COVID Avril - juill	Dépenses post COVID Aout. déc.	Budget au 01.2020
30 Charges du personnel	638'723	1'398'520	2'354'705	4'391'947
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	322'510	3'089'500	1'726'046	5'138'056
Sécurité	155'169	2'087'500	1'088'850	3'331'519
Nettoyage	74'528	666'000	340'880	1'081'408
Autres charges - location buanderie etc.	92'813	336'000	296'316	725'129
36 Charges de transfert (subv)	53'625	298'500	495'000	847'125
Total repas	53'625	298'500	495'000	847'125
<b>Total dépenses engagées</b>	<b><u>1'014'858</u></b>	<b><u>4'786'520</u></b>	<b><u>4'575'751</u></b>	<b><u>10'377'129</u></b>
<b>Budget 2020 du social</b>	1'014'858	-	2'482'765	3'497'623
<b>Non budgété – à financer</b>	-	<b><u>4'786'520</u></b>	<b><u>2'092'986</u></b>	<b><u>6'879'505</u></b>

SÉANCE DU 22 JUIN 2020 (après-midi)  
Proposition: Covid-19 – hébergement d'urgence

637



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé  
**Direction générale de la santé**

DSES - DGS  
Rue Adrien-Lachenal 8  
1207 Genève

Ville de Genève - ORCOC  
Messieurs  
Nicolas Schumacher  
Commandant SIS  
Gionata P. Buzzini  
Secrétaire général

Nréf. : AB/402590-2020

Genève, le 8 mai 2020

**Concerne : COVID-19 / Accueil des personnes sans-abri**

Monsieur le Commandant SIS, Monsieur le Secrétaire général,

Votre courrier précité m'est bien parvenu et a retenu ma meilleure attention. Je souhaite tout d'abord féliciter le Service social de la Ville de Genève et ses partenaires d'avoir déployé le dispositif d'hébergement d'urgence pour personnes sans-abri à Frank-Thomas et à la caserne des Vernets.

La sortie de confinement est une phase durant laquelle l'épidémie risque de reprendre de l'ampleur. Une deuxième vague, voire des vagues successives, sont probables et la levée du confinement devra s'accompagner d'une surveillance étroite. Notre société devra apprendre à s'adapter à ce virus pendant de nombreux mois, jusqu'à l'acquisition d'une immunité populationnelle suffisante ou le déploiement d'un vaccin efficace. Dans ce contexte, il convient de maintenir les mesures de protection mises en place et destinées à protéger les personnes vulnérables en particulier et à empêcher la propagation du virus de manière encore plus stricte qu'au début de la crise.

La vulnérabilité générale, sanitaire, psychologique et sociale des personnes sans-abri est évidente. De plus, il est connu que les crises de toute nature ont tendance à accentuer les inégalités. Dans le cas de la crise actuelle, il y a un risque de péjoration des vulnérabilités existantes chez cette population ainsi qu'un risque d'apparition de problèmes supplémentaires liés à des comorbidités sous-jacentes.

A l'étranger, plusieurs refuges pour personnes sans-abri (notamment à Boston, San Francisco, Seattle aux Etats-Unis ainsi que Singapour en Asie) ont connu de véritables flambées épidémiques liées au COVID-19. Dès lors, il nous paraît potentiellement risqué d'opter pour une fermeture partielle (12h/24). En effet, les résidents risqueraient de se disperser en journée à travers Genève, entrer en contact avec des porteurs du virus qui pourraient les infecter, puis revenir dans les lieux d'accueil et contaminer d'autres personnes, elles-mêmes vulnérables. Dormir chaque nuit dans des lieux adaptés aux mesures de protection répond aux besoins de réduction des risques.

SÉANCE DU 22 JUIN 2020 (après-midi)  
Proposition: Covid-19 – hébergement d'urgence

Page : 2/2

Dans une perspective de santé publique, nous recommandons donc le maintien du dispositif d'accueil des personnes sans domicile à la caserne des Vernets et à Frank-Thomas 24h/24 pendant au moins deux mois supplémentaires (jusqu'à mi-juillet 2020). Ce délai devra être prolongé si les indicateurs épidémiologiques montrent une recrudescence du nombre de cas de patients positifs au sein de la population genevoise.

Durant ces deux mois, il paraît nécessaire de mener une réflexion sur la gestion des cas suspects ou confirmés de COVID-19 dans cette population. Ainsi, nous pourrions procéder à une évaluation des risques liés à une fermeture partielle ou totale de ces abris. D'ici-là, nous espérons obtenir davantage d'informations de la part de sources telles que l'OFSP et l'OMS. En effet, pour l'instant, il n'y a guère que le CDC (basé à Atlanta, aux Etats-Unis) qui a publié des recommandations spécifiques concernant les populations sans-abri et le COVID-19 (sa stratégie en 5 points: dépistage, tests diagnostiques, hébergement, soutien et mesures structurelles).

Nous discuterons volontiers de tous ces points avec vos services. Pour ce faire, je vous prie de bien vouloir prendre contact avec la médecin cantonale Dr. Aglaé Tardin.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous adresse, Monsieur le Commandant SIS, Monsieur le Secrétaire général, mes meilleures salutations.



Adrien Bron  
Directeur général

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Christina Kitsos, conseillère administrative.** La proposition PR-1411 du Conseil administratif concerne l’hébergement d’urgence. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, en Ville de Genève une vraie politique en la matière a été portée par le Conseil administratif – et notamment par Esther Alder – pendant la dernière législature, avec comme objectif zéro sans-abrisme pour 2020. En outre, beaucoup de conseillères municipales et de conseillers municipaux se sont préoccupés de cette cause et l’ont placée au cœur de leur engagement, tant à gauche qu’au sein de partis comme le Mouvement citoyens genevois, avec Daniel Sormanni, ou le Parti libéral-radical, avec Simon Brandt.

Il s’agit de trouver des solutions concrètes à ce problème de dignité humaine qui touche plusieurs publics. En effet, l’accueil d’urgence concerne les femmes – pour différentes raisons: parce qu’elle sont plus exposées à la précarité ou à des formes de violence, ou encore qu’elles sont à la tête de familles monoparentales – mais également les grands précaires, qui souffrent souvent de troubles psychiques et physiques, des familles, des personnes consommatrices de stupéfiants, des personnes qui sont dans des thématiques d’errance, qui vont et qui viennent. Avec la crise sanitaire que nous avons vécue, nous avons assisté à un élargissement de ces publics, on l’a vu dans l’étude des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) focalisée sur les distributions alimentaires à la patinoire des Vernets. Cet élargissement des publics se retrouve aussi dans la problématique de l’accueil d’urgence. Un tiers des personnes hébergées, qui souffrent d’insécurité alimentaire et de logement, ont un permis C ou sont suisses.

Dans ce domaine, il faut agir sur deux axes. Le premier est la prévention. Comment fait-on pour que les personnes ne se fassent pas expulser de leur logement? Comment peut-on les accompagner et les orienter par rapport aux prestations sociales? Le non-recours aux prestations est une véritable problématique. Nous devons donc travailler plus à fond sur cette question.

Le deuxième axe est l’accueil d’urgence. Je pense qu’il faut distinguer deux types d’hébergement. D’une part, il y a l’accueil «bas seuil», si vous voulez, qui est vraiment humanitaire. C’est la base, pour éviter qu’il y ait des morts en ville de Genève par grand froid ou en cas de pandémie de Covid-19, par exemple. D’autre part, il y a une forme d’accueil qui doit viser la réinsertion sociale. Pour cela, il est important d’avoir des logements en surface et d’assurer un accompagnement social et médical adéquat, afin de pouvoir réinsérer ces personnes dans la société. Mon objectif politique à long terme est d’augmenter l’accueil qui permet une réinsertion sociale, c’est-à-dire de développer un accueil pérenne en surface, en partenariat avec les autres communes, le Canton et les associations, et de réduire l’accueil bas seuil. Mais je pense que cet accueil bas seuil continuera d’exister, parce qu’il y aura toujours des situations d’urgence.

Actuellement, nous n’avons pas de statistiques là-dessus, ni au niveau fédéral ni au niveau cantonal. Il est toujours difficile d’évaluer le nombre de personnes concernées, mais cela ne veut évidemment pas dire que ces gens n’existent pas. Pourtant, ces gens sont en ville; il s’agit donc bien d’un véritable phénomène urbain, d’où l’importance d’un travail avec les communes et le Canton.

Deux projets sont aujourd’hui en consultation à l’Association des communes genevoises (ACG). Le premier est l’avant-projet de loi cantonal du conseiller d’Etat Thierry Apothéloz sur la répartition des charges et des tâches LRT – A 2 04. Je voulais vous informer, Mesdames et Messieurs, que j’ai déjà eu des rencontres à ce sujet – encore informelles, car il y aura une pause durant l’été, mais nous reprendrons cette question dès la fin du mois d’août. Le deuxième est le projet de loi PL 12631 du député Pierre Bayenet, qui veut créer un fonds inter-communal de lutte contre le sans-abrisme.

La proposition PR-1411 se décline sur trois temps et tient compte du passé, du présent et du futur. Le passé, c’est répondre à l’urgence causée par le Covid-19 et aux injonctions sanitaires. En effet, les autorités sanitaires nous ont dit que, dans le cadre du semi-confinement, les personnes sans abri devaient être hébergées à la caserne des Vernets jusqu’au 15 juillet 2020 au moins.

Le coût de ce passé s’élève pour la Ville à près de 5 millions de francs. Ce montant a été engagé par le Conseil administratif selon l’article 48, lettre m) de la loi sur l’administration des communes (LAC), qui autorise l’exécutif à engager des dépenses dans une situation extraordinaire d’urgence. C’est donc ce qui a été fait. Moi, j’ai décidé d’introduire cette somme dans la proposition PR-1411, parce que je voulais que le Conseil municipal connaisse en toute transparence les différentes dépenses effectuées dans ce cadre.

La possibilité d’utiliser la caserne des Vernets pendant la crise a permis de gérer les cas et de ne pas avoir de morts. Il y a eu 18 cas de Covid-19 et 40 cas suspects. On sait que, dans les villes où la question des sans-abri n’a pas été gérée de manière adéquate, cela a souvent généré des foyers infectieux et une recrudescence du Covid-19. On avait ici un dispositif actif vingt-quatre heures sur vingt-quatre, qui a passé à douze heures sur vingt-quatre à partir du 15 juin, étant donné qu’on arrive maintenant dans une période de transition. Depuis le début de cette phase de transition, on a eu 10 nouveaux cas de Covid-19 en sept jours, on n’est donc plus du tout dans la même urgence qu’au mois d’avril – mais nous devons rester attentifs, parce qu’on n’est pas à l’abri d’une nouvelle vague durant l’été.

L’idée de la proposition PR-1411 est de conserver la caserne des Vernets jusqu’au 31 août. Nous avons eu l’accord du Conseil d’Etat pour ce faire. Il faut savoir qu’en cas de deuxième vague de coronavirus on ne peut pas monter des dispositifs comme ça, du jour au lendemain! A ce sujet, j’aimerais remercier ici tous les services municipaux et, en particulier, le Service social de mon département

qui a fait preuve d’une grande agilité et d’un grand engagement pour mettre en place ce dispositif de manière très rapide pendant la crise. Je remercie aussi les autres départements, dont notamment celui de Marie Barbey-Chappuis qui m’a accordé le soutien des pompiers et pompières volontaires, très précieux pour le suivi de la situation à la caserne des Vernets.

Une troisième phase commencera à la fin du mois d’août et durera jusqu’au mois de décembre 2020. Elle coûtera environ 2 millions de francs. Pour l’heure, nous prévoyons d’ouvrir deux abris de la protection civile (PCi). Evidemment, ce n’est pas le scénario idéal puisque, comme je vous l’ai expliqué, Mesdames et Messieurs, pour ma part je n’aimerais pas que les sans-abri retournent sous terre, surtout s’il y a une deuxième vague cet automne; il sera alors très difficile de les garder sous terre. Nous avons ouvert des discussions avec les associations et nous interpellons aussi le Conseil d’Etat afin d’essayer d’identifier des lieux d’accueil ou des parcelles de terrain à utiliser pour l’hébergement de ces personnes. Mais je suis bien obligée de vous le dire: aujourd’hui, nous n’avons pas encore de solution.

Il faut savoir que, normalement, pour ouvrir des abris PCi dans le cadre du dispositif hivernal, les services travaillent dès l’été. On est donc déjà face à un délai très court, qui nous oblige à penser à la suite et à prévoir dès maintenant l’ouverture de ces abris PCi – pour autant que cette proposition soit votée ce soir, évidemment.

Cela signifie, pour rappel, qu’à partir du mois de septembre 2020 on aurait toujours le foyer de Frank-Thomas avec 130 places, l’accueil des familles pour l’hébergement d’urgence pour mineurs accompagnés (HUMA) de l’association Païdos avec 40 places, l’accueil de l’Armée du Salut avec 38 places. A la place de la caserne des Vernets, qui accueille aujourd’hui 225 personnes, on aurait deux abris PCi: celui des Vollandes et celui de Richemont, avec 100 places. Il y aurait donc quand même, malgré la proposition PR-1411 que je vous soumetts ce soir, Mesdames et Messieurs, une réduction du nombre de places d’accueil – mais, en comparaison avec l’année passée, cela fait quand même 40 places de plus. Le but est vraiment d’éviter les foyers infectieux. On sait qu’il y a un taux de prévalence de 3,4% au sein cette population vulnérable et de 1% au sein de la population ordinaire.

Enfin, je souligne que la proposition PR-1411 est une autorisation de dépenser; l’accepter ne veut pas dire qu’on va dépenser l’entier du crédit demandé. Cependant, Mesdames et Messieurs, comme je l’ai déjà fait tout à l’heure, je vous rends attentifs au fait que 5 millions de francs ont déjà été engagés par le passé. C’est un exercice un peu difficile pour moi, car ce que je vous demande, en fait, c’est la discussion immédiate avec vote sur le siège. En effet, si cette proposition n’est pas votée ce soir, il faut savoir qu’on ne pourra pas poursuivre le dispositif d’hébergement durant cet été. Mais le vote sur le siège ne suffit pas! J’ai déposé l’amendement suivant pour demander la clause d’urgence sur la proposition PR-1411:

*Projet d’amendement*

Ajouter à la délibération de la proposition PR-1411 l’article 4 nouveau suivant:

«*Art. 4.* – La présente délibération est munie de la clause d’urgence, conformément à l’article 32 de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984, ainsi qu’à l’article 79 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012, sa mise en œuvre ne pouvant souffrir du retard dû à une éventuelle procédure référendaire.»

Selon le règlement du Conseil municipal, il faudrait une majorité des deux tiers du plénum pour que la clause d’urgence soit acceptée et intégrée à cette proposition avant son vote sur le siège. Je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs, le délai référendaire habituel est de quarante jours, mais il ne court pas pendant l’été, à savoir entre le 15 juillet et le 15 août. Cela voudrait donc dire que, si la clause d’urgence n’était pas acceptée ce soir, on ne pourrait commencer le travail qu’à partir de la fin du mois de septembre – ce qui serait beaucoup trop tard! Au mois de juillet, les gens sont dehors, je vous rends attentifs à ce point.

La semaine dernière déjà, je suis allée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. C’est un processus qu’on n’adopte pas souvent, certes, mais j’y avais été invitée et je pense qu’il était important que je puisse répondre aux questions des commissaires. Si la proposition PR-1411 est acceptée ce soir, je m’engage à faire un bilan détaillé de sa mise en œuvre et à revenir à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse pour le présenter – si les commissaires le souhaitent, bien sûr – afin d’expliquer de manière très fine tout ce qui aura été fait et de répondre à toutes les questions qui me seront posées.

Je m’engage aussi à mettre comme priorité au centre de mon engagement le travail avec les communes, l’ACG et le Canton, afin de trouver une solution vraiment concertée. Il est vrai qu’il n’est plus possible que la Ville porte à elle toute seule cette politique d’hébergement. Vous l’aurez compris, Mesdames et Messieurs, l’accueil des sans-abri est fondamental, à plus forte raison pendant cette période difficile. Il ne s’agit pas seulement de la problématique de la santé des personnes accueillies, c’est aussi une question de santé publique pour toute la population et de sécurité au sens large. J’en appelle donc à votre responsabilité face à ces questions de santé publique et de sécurité.

L’accueil d’urgence a été organisé pour éviter d’avoir des morts, en fait, il faut le dire. Au début, c’était ça. On avait retrouvé une personne décédée dans la rue à Lausanne et, du coup, Genève a mis en place ce dispositif d’hébergement. Mais pour répondre de manière plus large à la question de la dignité humaine, il s’agit de bien distinguer entre accueil d’urgence humanitaire et accueil de réinsertion

sociale et de trouver des complémentarités avec les associations compétentes. Je m’engage sur ces points-là et vous appelle à voter cette proposition ce soir sur le siège, avec sa clause d’urgence. Merci beaucoup pour votre attention! (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, l’entrée en matière sur la proposition est acceptée par 67 oui contre 6 non.

**M. Vincent Schaller** (UDC). Comme chacun d’entre nous, j’ai lu attentivement la demande de crédit budgétaire supplémentaire de la proposition PR-1411. J’ai pris connaissance aussi des documents complémentaires communiqués à la fin de la semaine dernière à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

Le Conseil administratif nous demande ici d’augmenter le budget du Service social de la Ville pour l’année 2020 de 34 à 41 millions de francs, soit une augmentation de près de 6,9 millions de francs. Ces 6,9 millions de francs, comme M<sup>me</sup> la conseillère administrative vient de le rappeler, comprennent à la fois des dépenses déjà engagées depuis le mois de mars dernier jusqu’à ce jour – c’est même l’essentiel du montant total, puisque ces dépenses s’élèvent à 5 millions de francs, selon la magistrate – et des dépenses projetées pour la fin de l’année 2020. Cela me pose un problème, à moi comme à l’Union démocratique du centre: dans cette proposition, on ne voit pas ce qui relève des montants déjà engagés et ce qui relève des dépenses à venir. Les 6,9 millions de francs portent sur toute la période de mars à décembre 2020, mais il s’agit essentiellement de dépenses déjà effectuées.

Certes, un tableau nous a été communiqué la semaine passée, mais il est impossible de savoir sur cette base à quoi correspondent les dépenses en question. Je pense en particulier aux charges de personnel. Il nous est expliqué que ces dépenses ont bénéficié d’une autorisation de dépassement par anticipation validée par le Conseil administratif et que c’est donc à bon droit qu’elles ont déjà été engagées.

L’Union démocratique du centre ne conteste pas l’idée que le Conseil administratif puisse prendre des mesures d’urgence, mais j’aimerais aborder à ce sujet deux points précis. Premièrement, je ne comprends pas pourquoi il nous demande aujourd’hui d’ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire pour des dépenses qui, pour l’essentiel, ont déjà été engagées – à bon droit, comme l’a rappelé M<sup>me</sup> la conseillère administrative Kitsos. Ces dépenses budgétaires déjà engagées à hauteur de 5 millions de francs devront évidemment être examinées dans le cadre des comptes 2020. Il n’est pas admissible de demander au Conseil municipal de les valider par avance, à la va-vite et à l’aveugle, via la proposition PR-1411.

Deuxièmement, je considère que le Conseil municipal est en droit de connaître l’affectation précise des 5 millions de francs dépensés entre mars dernier et aujourd’hui, ne serait-ce que pour mieux comprendre ce qui est demandé pour la période à venir jusqu’à la fin de l’année 2020. Je prends l’exemple des charges du personnel. Le Conseil administratif demande un supplément budgétaire de 2 millions de francs. Les charges du personnel du seul Service social passeraient ainsi de 14 à 16 millions de francs pour l’année 2020 – mais on ne sait pas à quoi correspond cette augmentation de 2 millions de francs. A indemniser des collaborateurs dudit Service social présents aux Vernets le week-end durant la crise, mais au repos confinés à la maison le reste de la semaine? A engager de nouveaux collaborateurs? Si oui, combien? Pour quelle période? Avec quel statut? Dans quels services? Comme nous le savons tous, ces informations doivent, en principe, figurer dans une demande de crédit budgétaire supplémentaire.

Alors non, l’Union démocratique du centre ne validera pas ces dépenses excédentaires à l’avance, à l’aveugle, en acceptant la proposition PR-1411. Nous les examinerons à l’occasion des comptes 2020. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, cette proposition mérite d’être étudiée en commission des finances. Je rappelle que le Grand Conseil a également renvoyé pour étude en commission une demande similaire du conseiller d’Etat Thierry Apothéloz. Je vous recommande donc de suivre cette procédure et vous rappelle au passage que le Conseil administratif a reçu récemment de nouveaux pronostics de recettes pour l’année 2020: il me semble tout à fait justifié de les comparer aux charges supplémentaires pour le personnel du Service social qu’on nous demande avec cette augmentation.

**M. Eric Bertinat** (UDC). Merci de me donner la parole juste après mon collègue Vincent Schaller, Madame la présidente. Je vais compléter un peu ses propos ou, plutôt, voir le problème sous un autre angle.

Pour commencer, je remercie la magistrate pour son exposé sur la proposition PR-1411, qui demande donc un crédit budgétaire supplémentaire de plus de 6,8 millions de francs. J’avoue que cela faisait longtemps que je n’avais pas lu une proposition d’actualité aussi détaillée, dont on devine aisément l’urgence de la demande. Dans la présentation du contexte, le Conseil administratif nous rappelle avec insistance que notre ville est l’une des plus prospères du monde. On oublie – c’est regrettable – que notre commune est également très endettée et que notre Canton connaît l’une des dettes les plus élevées du monde! Mon collègue Schaller vient de rappeler les pronostics en matière fiscale. Il serait bien évidemment fort intéressant de s’y arrêter, avant d’engager comme ça près de 7 millions de francs – d’autant plus que je ne suis pas sûr qu’on en reste là, même d’ici la fin de l’année en cours!

On parle beaucoup des sans-abri, le dispositif en discussion aujourd’hui devant permettre l’accueil de ces personnes. Or on peut lire à la page 2 de la proposition: «Au-delà des chiffres, il convient de relever que le spectre du sans-abrisme n’est pas seulement circonscrit aux personnes sans abri.» Curieux terme, le sans-abrisme... Un peu plus loin, il est question des «personnes les plus fragilisées dans leur santé physique et/ou psychique».

D’un accueil de nuit de 19 h à 8 h du matin durant cinq mois au cœur de l’hiver, tel qu’on l’avait imaginé il y a une vingtaine d’années, nous sommes passés à la gestion des abris PCi de Richemont – 50 places l’été et 100 places l’hiver – et des Vollandes – 100 places l’hiver – puis au dispositif temporaire de la caserne des Vernets. Ce dispositif permet, à ce jour, d’abriter 330 personnes vingt-quatre heures sur vingt-quatre, dont 225 aux Vernets. On voit bien que la demande augmente et même qu’elle ne cesse d’augmenter! Suite au retrait de certains acteurs du dispositif mis en place lors de l’épidémie de Covid-19, le Service social a repensé la prestation d’accueil. Seul l’hébergement de nuit pour des raisons sanitaires et humanitaires est maintenu. La caserne des Vernets devant être prochainement détruite, des solutions doivent être trouvées.

C’est sans doute pour ça que le Conseil administratif nous demande ici de couvrir les dépenses engagées depuis le début de la crise, qui correspondent à des montants non budgétés. Il nous demande aussi un nouveau crédit pour venir au secours des personnes dites «sans-abri» qui ont été logées aux Vernets. Tout est bien expliqué et détaillé dans la proposition. Il y a des sans-abris; la commune doit s’en occuper et, bien évidemment, elle nous présente la facture.

Cette manière de faire élude la question de fond: qui aidons-nous? A travers les 9 pages de la proposition PR-1411, nulle mention de qui sont ces sans-abri, ce terme ne correspondant pas aux bénéficiaires de l’argent public en général. Sans-abri, sans domicile fixe, clandestins, demandeurs d’asile déboutés, dealers, mendiants... On ne sait pas. Tout ce que l’on sait, c’est que le problème empire.

C’est l’échec d’une politique d’immigration non maîtrisée qui voit une partie de la société suisse connaître, pour certains Suisses et aussi pour des étrangers qui traversent un moment difficile – transitoire pour certains, durable pour d’autres – une impossibilité de subvenir à ses besoins. La gauche, le Parti démocrate-chrétien et le Mouvement citoyens genevois ne font qu’augmenter les dépenses sans démontrer la moindre envie de maîtriser l’arrivée incessante de migrants. La grande demande qui nous a été faite il y a deux semaines de régulariser tout ce beau monde a été mise à mal, ces derniers jours, par quelques révélations sur la manière de faire de M. Maudet. J’évoque évidemment l’opération Papyrus, qui semble avoir été mise sur pied essentiellement pour des raisons électoralistes, sans tenir compte de la réalité ni même des intérêts des Suisses dans pareille affaire, finalement.

Aujourd'hui, nous devons donc accepter la demande de crédit budgétaire supplémentaire de la proposition PR-1411 en continuant à mettre tout le monde dans le même sac. Madame la magistrate Kitsos, nous trouvons que ce n'est pas une manière de faire! Vous venez panser une plaie, c'est bien... Mais on ne voit pas en quoi cela peut nous aider à résoudre le problème – un problème qui ne fera qu'empirer. Sous l'étiquette de «sans-abri», je crois qu'on mélange toutes les populations qui transitent ou qui restent à Genève, et ce n'est pas une bonne chose. Telle est la raison pour laquelle l'Union démocratique du centre ne votera pas cette demande de crédit budgétaire supplémentaire.

**M. Rémy Burri (PLR).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne vous cache pas que, pour le Parti libéral-radical, se prononcer sur la proposition PR-1411 était un vrai dilemme. Sur le fond, vous le savez, le Parti libéral-radical était l'un des instigateurs, et même l'un des initiants de la réponse apportée à la problématique des sans-abris, en particulier en matière d'accueil continu. Je vous remercie de l'avoir rappelé dans vos propos préliminaires, Madame la magistrate.

Néanmoins, même si on ne peut qu'être d'accord de dire qu'il y a une réponse à apporter à ce qui se passe actuellement par rapport à cette situation, on se pose quand même des questions sur la façon dont vous nous soumettez cette proposition. Je ne siégeais malheureusement pas à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse quand vous avez été auditionnée et je n'ai donc pas forcément reçu de réponses à toutes les interrogations que j'ai encore. Mais vu que cette assemblée décidera sans doute de traiter la proposition PR-1411 en discussion immédiate, je pense qu'il serait bien que vous nous apportiez encore quelques éléments de réponse, Madame la conseillère administrative.

A ce que je viens d'entendre, je trouve quand même assez bizarre de nous soumettre une demande de crédit de plus de 6,8 millions de francs dont près des trois quarts serviront, en fin de compte, à régler des coûts que la Ville de Genève a assumés durant le confinement. J'en profite pour saluer au passage le travail de notre municipalité, car il faut relever que nous étions à peu près la seule instance à avoir tenu le cap pendant cette période très difficile pour beaucoup de personnes. Il est vrai qu'on a vu bien plus de gens démissionner que s'engager – en particulier du côté du Canton – pour soutenir les populations fragilisées.

Il n'en demeure pas moins qu'il me paraît bizarre que vous nous soumettiez ainsi cette proposition, Madame Kitsos, alors même que vous avez simplement «monté en puissance» des dispositifs déjà prévus dans le budget 2020. Je vous rappelle qu'on avait augmenté le budget de l'hébergement de 3,5 millions de francs avant même d'avoir la moindre idée de ce qui se passerait à partir du mois de mars 2020. Or quasiment les trois quarts du crédit que vous nous demandez dans

la proposition PR-1411 sont déjà engagés, il ne restera donc que 2 à 2,5 millions de francs pour finir l’année 2020. Et vous prétendez nous amener là une proposition qui doit permettre des solutions pérennes? Malheureusement, les solutions pérennes qui pourraient la justifier, on ne les voit pas! Il n’y a dans cette proposition quasiment aucunes prémices de ce que pourrait être pour vous une solution pérenne susceptible de nous encourager à soutenir sans retenue cette demande de crédit.

Je vais donc vous poser encore quelques questions – j’imagine que vous en avez déjà noté quelques-unes, Madame la magistrate. Je ne comprends pas pourquoi vous n’avez pas simplement continué d’assumer les efforts d’accueil et de soutien de la population précarisée, en prévoyant de venir ultérieurement avec une proposition pour dépassement de coûts. Au fond, c’est essentiellement de ça qu’il s’agit.

Pourquoi n’avez-vous pas donné plus d’éléments concernant les discussions que vous avez avec le Canton? Il me paraît impératif que le Canton soit engagé dans ce processus. A ce sujet, nous soutiendrons en tout cas l’amendement proposé par les Verts, sauf erreur, qui vise à demander l’engagement du Canton. Je rappelle que l’aide individuelle à la population genevoise relève de la compétence cantonale. Or ici, avec cette proposition PR-1411, on va clairement faire du soutien individuel. De nouveau, notre commune assume le travail d’autres entités qui ont démissionné de leurs responsabilités, comme elles le font très souvent dans des circonstances difficiles.

Je vous demande aussi, Madame la magistrate, si vous pouvez nous dire où on en est dans les discussions entamées par la Ville de Genève avec l’ACG. J’ai souvenir que M<sup>me</sup> Alder avait commencé quelque chose à ce sujet. En effet, durant cette période difficile, la population que la Ville aide, soutient ou protège n’est pas exclusivement composée de citoyens genevois. L’idée n’est pas forcément de commencer à faire de la ségrégation, mais quand même de trouver une péréquation financière pour que la Ville ne porte pas à elle toute seule l’entier de cette charge.

Le Parti libéral-radical pourrait a priori accepter la discussion immédiate sur la proposition PR-1411, sous réserve de réponses circonstanciées de la part de la magistrate Kitsos que j’espère recevoir tout à l’heure – vous lui transmettez, Madame la présidente.

**La présidente.** En ce qui concerne le débat d’entrée en matière sur la proposition PR-1411, Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole.

**M<sup>me</sup> Louise Trottet** (Ve). Je reviens brièvement sur l’étude réalisée par les HUG sur un échantillon de plus de 500 personnes à la patinoire des Vernets lors des distributions d’alimentation. Les personnes migrantes sans statut légal ou sans papiers représentaient 52% des participants. En moyenne, le logement privé des participantes et participants comprenait 1,9 pièce pour dormir et abritait plus de 4 personnes. Parmi les sans-papiers, 11% vivaient à plus de 4 personnes par pièce. Seuls 40% des répondants dans leur ensemble possédaient une assurance-maladie, pour uniquement 10% des sans-papiers. Enfin, plus de 40% des personnes ayant présenté des symptômes évocateurs d’une infection, ou même un diagnostic Covid-19 confirmé, n’avaient tout bonnement pas pu respecter les consignes d’isolement dans leur logement en raison de son exigüité ou de la nécessité de continuer à s’occuper de leur famille.

Ces quelques chiffres sont un choc pour nous toutes et tous. Ils justifient amplement l’entrée en matière sur la proposition PR-1411 et la clause d’urgence qui sera votée plus tard. Bien entendu, il convient, à terme, que la Ville ne finance plus à elle seule ce dispositif, mais il serait impensable que ces personnes se retrouvent à la rue cet été en cas de refus de la clause d’urgence.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la proposition PR-1411 est effectivement intéressante. On a d’ailleurs reçu dans les annexes le détail des coûts. J’aimerais rappeler que le Mouvement citoyens genevois a soutenu les dépenses en faveur des sans-abri, car il n’est pas normal qu’il y en ait autant dans une ville aussi riche que Genève. Un million et demi de francs avait été voté dans ce sens au budget 2019 sur proposition du Parti libéral-radical puis, en cours d’année, ce montant étant insuffisant, le Conseil municipal a voté encore 1,8 million de francs supplémentaire sur proposition du Mouvement citoyens genevois.

Ensuite, bien sûr, le Covid-19 est arrivé et la Ville a pris la décision de regrouper l’hébergement à la caserne des Vernets. Eh bien, ça a un coût! Cette décision a d’ailleurs contraint les associations compétentes – le Collectif d’associations pour l’urgence sociale (CAUSE), Caritas, le Centre social protestant (CSP), le Caré, Première ligne et d’autres – à arrêter leur accueil dans les *sleep-in* à la fin du mois d’avril 2020 et à licencier le personnel – 42 personnes, sauf erreur – qu’elles avaient engagé pour l’assurer. C’est un choix qu’a fait la Ville de Genève: tout regrouper aux Vernets. OK, c’était urgent, il fallait faire quelque chose.

Je remercie la magistrate d’avoir inclus ces dépenses dans la proposition PR-1411. En effet, on aurait pu opter pour les justifier aux comptes 2020, comme certains l’ont demandé. Eh bien, non! Moi, je préfère que l’exécutif vienne avec une proposition complémentaire et nous explique qu’il manque 4 786 519 francs correspondant à l’hébergement d’urgence aux Vernets durant la crise du Covid-19.

Pour terminer l’année 2020, il manquera donc 2 092 986 francs. Comme ça, les choses sont claires! Je pense qu’on doit accueillir ces sans-abri, contrairement à ce que certains disent ici.

Le D<sup>r</sup> Yves Jackson, médecin aux HUG, a réalisé une étude pour dresser le portrait des gens ayant bénéficié de l’aide alimentaire aux Vernets. On s’aperçoit d’une chose: bien sûr, il y a quelques sans-papiers, mais très peu; on les estime à 22%. Parmi les autres, 13% ont un permis C, 53% un permis B, F, G, L ou N et 10% sont suisses. Mesdames et Messieurs, vous ne croyez pas que ces personnes ont droit à un abri? A Genève, quand on n’a pas d’adresse, on ne bénéficie pas de prestations sociales – même si on est suisse, même si on a le permis C.

L’essentiel est donc de mettre ces gens à l’abri – le logement, c’est la base – puis d’entamer un processus qui leur permette de trouver du travail et de se réinsérer dans la société. C’est ainsi qu’ils pourront sortir de cette situation. Sans ça, on n’en sort jamais! Voilà pourquoi le Mouvement citoyens genevois a toujours soutenu cette manière de procéder pour les aider. Bien sûr, il y a probablement quelques clandestins parmi ces personnes, mais on ne peut pas empêcher cela – à moins de fermer les frontières, c’est impossible, tant que les accords bilatéraux sont en vigueur. Mesdames et Messieurs, agir ainsi, c’est notre devoir! Je pense donc que nous devons voter la proposition PR-1411.

Tout à l’heure, j’ai entendu quelqu’un dire qu’il n’était pas normal que la Ville octroie des prestations individuelles. Mais ici, il ne s’agit pas de prestations individuelles! On ne donne pas d’argent à ces gens, on les loge! Ce n’est donc pas une prestation individuelle qui relèverait du Canton.

Un projet de loi déposé par M. Apothéloz a été mentionné. Étudié par la commission cantonale des finances, il sera certainement débattu cette semaine au Grand Conseil. Mais c’est complètement différent, ça n’a rien à voir avec l’hébergement des sans-abri! Constitutionnellement, l’hébergement des sans-abri relève des communes, pas du Canton. Cela a été rappelé maintes fois par l’Etat et M. Apothéloz. Bien sûr, il est nécessaire que tout ne soit pas tout le temps sur le dos de la Ville de Genève, qui a accueilli des gens de tout le canton pendant la crise du Covid-19 – certainement pas de Soral ou de Russin, mais enfin, en tout cas des communes suburbaines avoisinantes. Et là, une prise en charge doit être assumée, l’ACG et l’Etat doivent se bouger!

La magistrate a également mentionné tout à l’heure le projet de loi de M. Bayenet, mais ça n’avance pas beaucoup, je le reconnais. Il y a eu le Covid-19 entre-temps et tout a été paralysé par rapport à cette problématique. Il est évident que les autres communes doivent aussi participer au financement de l’hébergement des sans-abri.

Mais aujourd’hui, on est face à une urgence. La magistrate a fait récemment, en primeur, une présentation de la situation à la commission de la cohésion

sociale et de la jeunesse; je laisserai notre commissaire M. Pastore exprimer son ressenti là-dessus. Je crois en tout cas que c’était nécessaire et qu’on ne peut pas renvoyer ce soir la proposition PR-1411 en commission, tout simplement parce qu’on ne pourra pas la traiter avant le mois de septembre et qu’il est urgent d’assurer une continuité en matière d’hébergement des sans-abri. On ne va pas jeter à la rue ces gens qui se trouvent maintenant aux Vernets et dont l’accueil s’arrêtera le 31 août!

Par conséquent, nous devons voter cette proposition sur le siège. C’est désagréable, je le reconnais, mais il faut le faire – et il faut aussi voter la clause d’urgence, bien sûr, parce qu’autrement on risque d’être bloqués par un éventuel référendum. Mesdames et Messieurs, je pense que Genève doit avoir du cœur! En ce qui concerne le Mouvement citoyens genevois, nous avons toujours soutenu les sans-abri et nous continuerons de le faire. Alors, oui à cette proposition sur le siège et oui à la clause d’urgence!

**M<sup>me</sup> Ana Maria Barciela Villar** (Ve). Il faut un toit pour envisager l’avenir. Ce toit, nous les Verts, nous aimerions le construire avec vous, Mesdames et Messieurs: un toit solide où toutes les personnes – les sans-abri, les sans-papiers, les personnes dans la précarité, les personnes souffrant de troubles psychiques – trouveront leur place.

Leur souffrance, souvent accompagnée par l’humiliation, le mépris social ou – pire encore – l’indifférence, ne peut pas nous laisser indifférents. Plus une personne va mal psychologiquement, moins elle est capable de demander de l’aide, que ce soit sur le plan social, médical ou psychique. La précarité à la base de cette souffrance entraîne ces personnes dans une impuissance et une perte d’estime de soi qui les amènent à la dépendance totale pour ce qui est de leurs besoins fondamentaux. Leur désespoir absolu, qui ne peut plus s’exprimer en mots et qui est défini comme la disparition du pouvoir d’agir tant sur le présent que sur l’avenir, nous oblige à les écouter, à les comprendre, à leur demander comment elles veulent se projeter dans le futur.

La reconnaissance réciproque, leur prise en considération en tant que personnes dignes d’exister, le maintien de leur identité et du lien social à travers un salaire leur permettront de se reconstruire, entourés de bienveillance et de respect. Connaître leurs projets et les accompagner vers une réinsertion sociale durable et responsable, c’est un investissement pour leur autonomie. La conduite à tenir n’est pas écrite dans les livres, mais dans une négociation au cas par cas, dans le respect de leur différence – y compris dans leur logique de survie. Dans le contexte de mondialisation actuel, il n’est pas question d’oublier que c’est ici que nous vivons et que chacun doit avoir sa place, car personne n’est à l’abri de se trouver un jour en difficulté.

**M<sup>me</sup> Amanda Ojalvo (S).** On le sait, les personnes précaires, sans abri ou ayant de mauvaises conditions de logement ont été durement frappées pendant la crise du Covid-19. Comme le disait un acteur associatif, comment rester chez soi pour se protéger, quand on n’a pas de chez-soi? Notre attention doit se porter sur ces personnes. La pandémie a fait bien plus de mal à notre population qu’une simple crise sanitaire. Les répercussions économiques et sociales sont graves. Rappelons que, parmi les personnes nécessitant un logement d’urgence, il n’y a pas que des sans-statut, mais également des citoyens suisses et des détenteurs de permis valables qui se sont retrouvés du jour au lendemain dans l’incapacité de payer leur loyer. Sans oublier les extrêmes précaires, qui ont été encore plus fragilisés.

L’été est là, le 15 juillet approche. Depuis quelques années, Genève connaît des épisodes de canicule. Imaginez un instant le calvaire que deviendra la vie de ces personnes, Mesdames et Messieurs, si nous cumulons forte chaleur et deuxième vague de contamination, suivie d’un éventuel nouveau confinement ou d’un durcissement des mesures sanitaires et de distanciation physique. Il serait regrettable d’observer à Genève ce qui s’est passé à Rome récemment, où un foyer infectieux a été découvert dans un squat. Nous devons nous donner les moyens d’empêcher la propagation du Covid-19.

Il s’agit de ne pas perdre ce qui a été obtenu rapidement et de manière efficace en cette période de crise sanitaire, soit l’objectif de la législature 2015-2020: zéro sans-abri en ville de Genève. Bien que le plénum ait voté l’hébergement annuel et ait été d’accord sur le principe, la crise n’a fait que précipiter les choses. Il est temps de doter notre belle cité d’un hébergement d’urgence à l’année. Aujourd’hui, il s’agit de passer de la parole aux actes, de faire confiance au savoir des associations en plus de faire honneur aux textes constitutionnels suisses et genevois. Il est temps d’offrir un minimum de dignité à cette frange de la population, afin que les sans-abri ne soient plus des laissés-pour-compte. Aucune vie ne vaut plus qu’une autre.

Pour ces raisons, le Parti socialiste soutiendra le vote sur le siège de la proposition PR-1411. Nous voterons également l’amendement des Verts, ainsi que la clause d’urgence.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer (EàG).** Chers collègues, Ensemble à gauche soutient la proposition PR-1411 du Conseil administratif destinée à l’ouverture d’un crédit budgétaire supplémentaire pour financer le dispositif d’hébergement d’urgence. Bien sûr, c’est une situation de crise qui demande une réponse de crise. Nous reconnaissons l’urgence de ces derniers mois, comme aussi de la situation actuelle.

Ensemble à gauche relève néanmoins que cette proposition, en termes de mise à l’abri de populations précarisées au-delà du mois d’août 2020, prévoit

une baisse de la capacité et de la qualité de l’accueil d’urgence. En effet, on passe de 225 à 100 places pour les hommes seuls et à un hébergement en sous-sol dans des abris PCi. Il est à relever également que le dispositif d’urgence présenté ne prévoit pas, en l’état, de renforcer la quarantaine de places d’hébergement disponibles à Genève pour des familles avec enfant, bien que la crise sanitaire ait entraîné une crise économique, sociale et humaine qui jette inévitablement davantage de personnes à la rue. Le projet présenté aujourd’hui est un service minimum aux personnes les plus précaires et vulnérables; il ne prend pas encore en compte – M<sup>me</sup> Kitsos l’a d’ailleurs reconnu – l’aggravation de la situation individuelle de femmes, d’hommes et d’enfants liée à la crise sanitaire, comme toutes et tous ont pu l’observer lors du passage de milliers de personnes à la patinoire des Vernets pour bénéficier d’un cornet de denrées alimentaires.

La réactivité dont a fait preuve la Ville de Genève durant la crise en déployant un dispositif d’hébergement d’urgence avec une plus grande capacité d’accueil pour les personnes à la rue, notamment à la caserne des Vernets, est à saluer. Si cela a permis la mise à l’abri vingt-quatre heures sur vingt-quatre de personnes en très grande précarité et de garantir le respect des nouvelles normes de distanciation sociale et sanitaire, cette action ne s’est malheureusement pas faite en concertation avec d’autres acteurs importants au niveau de l’hébergement d’urgence – et cela, nous le regrettons. Nous pensons particulièrement au CAUSE et aux acteurs du dispositif d’hébergement d’urgence nocturne. Nous avons regretté la fermeture de ces centres et déplorons le fait que l’expérience précieuse de leur personnel n’ait pas été utilisée.

Nous prenons acte de la ferme ambition du Conseil administratif de garantir l’accueil des personnes sans abri et de le développer tant au niveau quantitatif que qualitatif. Pour nous, le déploiement d’un dispositif d’urgence pérenne, à taille humaine, qui considère les besoins spécifiques des différents publics accueillis – familles avec ou sans enfants, femmes, hommes, personnes avec troubles psychiques ou atteintes physiques, personnes présentant des toxicodépendances – est important. De même, il est important d’établir et de maintenir un véritable partenariat avec les associations du terrain engagées dans la lutte contre le sans-abrisme et expertes en la matière, en vue de répondre conjointement à l’urgence sociale à Genève. Bien sûr, il est tout aussi important de continuer les contacts avec le Canton et l’ACG.

Il nous paraîtrait également utile d’avoir une analyse plus poussée sur la population concernée. Lors d’une audition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, l’Armée du Salut nous avait parlé de 400 places d’accueil nécessaires, tout en reconnaissant avoir peu de données dans ce domaine. Approfondir la question aurait pour but de mieux accueillir les sans-abri. Nous relevons aussi la nécessité de continuer à créer des logements relais

qui incluent un accompagnement social et médical, en complément des structures d’accueil d’urgence répondant aux besoins de première nécessité.

Ensemble à gauche soutient le renforcement pérenne du dispositif d’urgence sociale. La situation actuelle contribue à maintenir les personnes précarisées à la limite de la survie – à plus forte raison au sortir de la crise sanitaire – et entraîne la précarisation du travail assidu effectué par les partenaires associatifs experts de l’urgence sociale. Ce soir, compte tenu de l’urgence de la situation, nous voterons sur le siège la proposition PR-1411, l’amendement des Verts et la clause d’urgence, afin de pouvoir intervenir au plus vite. (*Applaudissements.*)

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** Je tiens quand même à améliorer un peu les termes de la proposition PR-1411. Mon collègue Daniel Sormanni a déjà fait un excellent exposé en expliquant très bien ce qu’il en est. J’ai l’impression que certains réfractaires aux mesures proposées ici s’en tiennent au joli mot de «sans-abri». On pourrait parler aussi de clochards, de traîne-patins... Sans compter certaines personnes venant de pays lointains qui essaient de profiter de la situation. Mais on ne sauverait qu’un seul retraité qui n’a pas pu payer son loyer et qui a malheureusement été mis à la porte de chez lui, comme on a pu le lire dans les journaux – c’est important! – ou qu’une seule personne qui dort dans sa voiture suite à un divorce, que ça en vaudrait la peine. N’oubliez jamais ça, Mesdames et Messieurs! Il y a des gens en fin de droits dans notre ville! On dit que le système d’aide aux chômeurs n’est pas si mal, à Genève, mais il y en a qui sont tout simplement sortis du système! Ils dorment où ils peuvent, à gauche, à droite... et souvent pas dans de bonnes conditions.

J’ai remplacé un collègue à une séance de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse et je suis heureux d’y avoir participé pendant trois heures – il y avait d’autres sujets que celui-là à traiter, je vous prie de le croire, Mesdames et Messieurs! On travaille, le soir, pendant que vous êtes tranquilles dans vos chaumières à regarder la télévision française, alors qu’ici à Genève on aurait beaucoup de choses à dire et à voir!

Alors moi, je vais vous dire une chose: la proposition PR-1411 est urgente! On n’en a pas fini avec le Covid-19, malheureusement, il est encore là! Il reste présent! Je ne vois pas pourquoi ces gens-là ne seraient pas mis à l’abri, parce qu’ils sont dans une situation précaire. Je pense vraiment au citoyen genevois lambda, voire à celui qui vient d’ailleurs dans le canton – du village de Lully, de Bernex, de Veyrier... on s’en fiche! Il vient demander de l’aide en Ville de Genève, parce qu’il a plus de possibilités chez nous de se mettre à l’abri ou à la chotte, comme on dit dans le canton de Vaud. Il est donc clair qu’il faut accepter cette proposition – et ce n’est qu’un début. C’est un marchepied, pour ainsi dire.

Car demain, c’est peut-être vous qui serez à la rue, Mesdames et Messieurs! Si votre travail ne marche pas et qu’on vous a licencié, vous n’aurez plus de salaire et vous ne pourrez malheureusement plus payer votre loyer. La proposition du Conseil administratif va donc vraiment dans le bon sens – malheureusement vers un avenir pas florissant, mais j’espère me tromper complètement sur ce point-là, parce que je souhaite que nous retrouvions notre belle vie d’antan, dans nos parcs et jardins, auprès des fleurs et des petits oiseaux... L’ouvrier, lui, le soir, il mange de la soupe et du cervelas, c’est tout ce qu’il peut se mettre sous la dent, car tout est devenu horriblement cher à Genève – y compris les loyers! Il y a des gens qui ne peuvent plus payer leur loyer, je le répète, et qui se retrouvent à la rue. Je pense que M<sup>me</sup> Kitsos fait vraiment un très bon travail – peut-être pas complet, peut-être qu’il manque encore certains éléments, mais justement, allons de l’avant! Je vous remercie de m’avoir écouté.

**La présidente.** Merci, Monsieur le conseiller municipal. Vous nous avez ouvert l’appétit en mentionnant toutes sortes de nourritures, mais je vais quand même encore donner la parole à M<sup>me</sup> Fabienne Beaud pour clore ce premier round de discussion sur la proposition PR-1411.

**M<sup>me</sup> Fabienne Beaud (PDC).** Je reviens donc à la proposition PR-1411 de M<sup>me</sup> Kistos, que nous remercions d’avoir effectué ce travail. Sur les 6,8 millions de francs demandés, 4,7 millions de francs correspondent à des dépenses supplémentaires liées au Covid-19 et déjà engagées pour la période d’avril à juillet 2020, en réponse à l’urgence sanitaire décrétée à Genève au mois de mars. Nous nous sommes aperçus qu’une partie de la population de notre ville vivait dans une précarité extrême, notamment les sans-abri – d’où les 4,7 millions de francs déjà dépensés. Les 2 millions de francs restants sont liés à des dépenses futures, notamment en vue de l’ouverture d’abris PCi dès la fin de l’hébergement d’urgence à la caserne des Vernets.

Dans le contexte actuel, pour des questions de santé publique, il est important de garantir un accueil adéquat aux personnes sans-abri, dont un tiers sont des citoyens suisses ou des détenteurs du permis C. Face aux incertitudes liées à une deuxième vague du Covid-19, il est important que les personnes qui séjournent dans notre ville – notamment aux Vernets – puissent y rester jusqu’à la fin du mois d’août. C’est important pour elles, pour leur dignité, mais aussi pour nos concitoyens et concitoyennes, afin qu’ils soient à l’abri d’une infection si une nouvelle vague de Covid-19 devait survenir – ce que je n’espère pas.

Lors de son audition à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, la magistrate a souligné qu’elle était en discussion avec l’ACG et le Canton pour

trouver une implication financière de tous les partenaires – notamment du Canton et de l’ACG, justement. Nous souhaitons vivement qu’une solution soit trouvée en ce sens, afin que chacun participe à l’hébergement des sans-abri présents dans notre canton.

La magistrate a aussi souligné le fait qu’elle s’engageait à libérer la caserne des Vernets le 31 août 2020, ce qui nous convient. Le Parti démocrate-chrétien souhaite la pérennité de l’hébergement des sans-abri – mais surtout un hébergement au grand jour, et non dans les abris PCi. Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien votera ce soir la proposition PR-1411 de la magistrate, ainsi que la clause d’urgence et l’amendement des Verts.

**La présidente.** M<sup>me</sup> la magistrate Christina Kitsos répondra après la pause dînatoire à toutes vos questions, recommandations ou remarques, Mesdames et Messieurs. Cela lui laissera le temps de préparer son intervention. Je vous convie dans une heure, à 20 h 30, pour la reprise du débat. Je rappelle que les membres de la commission du logement sont convoqués dans la salle OL08, derrière notre auditorium. Bon appétit!

**10. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**11. Interpellations.**

Néant.

**12. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h 30.

## SOMMAIRE

1. Exhortation . . . . .	546
2. Communications du Conseil administratif . . . . .	546
3. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	547
4. Pétitions. . . . .	548
5. Questions orales . . . . .	548
6. Proposition du Conseil administratif du 12 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit de 500 000 francs destiné à l'étude du réaménagement du parc animalier du bois de la Bâtie, situé au chemin de la Bâtie, 1202 Genève (PR-1408) . . . . .	567
7. Proposition du Conseil administratif du 20 mai 2020 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 223 700 francs destiné à la mise en œuvre de la deuxième tranche du plan de gestion 2014-2023 des forêts de la Ville de Genève et à l'élaboration du nouveau plan de gestion des forêts 2024-2033, dont à déduire une subvention de la Confédération de 80 000 francs, soit 1 143 700 francs net (PR-1409) . . . . .	578
8. Proposition du Conseil administratif du 20 mai 2020 en vue de l'ouverture de trois crédits pour un montant total de 5 280 100 francs, soit:	
– 4 472 800 francs, destinés à l'acquisition d'une servitude d'usage exclusif pour une durée de 20 ans, pour deux étages de bureaux destinés à la Maison du sport, sis dans l'immeuble de logements B réalisé par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) en droit de superficie parcelles N <sup>os</sup> 5579 et 4222 (futurs parcelles 5851, 5852 et 5853) de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, sis sur la route de Vernier 115;	
– 612 300 francs, destinés à l'acquisition d'une servitude d'usage exclusif pour une durée de 99 ans de locaux de stockage pour le Service des sports, dans le sous-sol du bâtiment réalisé par la FVGLS, en droit de superficie sur les parcelles N <sup>os</sup> 5579 et 4222	

( futures parcelles 5851, 5852 et 5853) de la commune de Vernier, propriété de la Ville de Genève, sis sur la route de Vernier 115;	
– 195 000 francs destinés à l’acquisition de mobilier et de matériel d’exploitation de la Maison du sport (PR-1410) . . . . .	593
9. Proposition du Conseil administratif du 10 juin 2020 destinée à l’ouverture d’un crédit budgétaire supplémentaire de 6 879 505 francs pour financer le dispositif d’hébergement d’urgence de la Ville de Genève (PR-1411) . . . . .	608
10. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	656
11. Interpellations . . . . .	656
12. Questions écrites . . . . .	656

La mémorialiste:  
*Daphné Leftheriotis*